



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS À PARIS**



# ÉDITORIAL

Antoine GUILLOU

Adjoint à la Maire de Paris en charge  
de la propreté de l'espace public,  
de la réduction des déchets,  
du réemploi, du recyclage et  
de l'assainissement



Paris poursuit sa volonté de réduire, réemployer et recycler toujours davantage nos déchets et l'année 2023 a été marquée par des avancées très significatives en la matière.

Ainsi, **les déchets ménagers et assimilés ont diminué de 6 % par rapport à 2022**, soit une diminution de 25 kg par habitant-e, de 458 kg en 2022 à 433 kg. Les Parisien-ne-s se situent ainsi significativement en dessous de la moyenne nationale, qui s'élève à 611 kg par an et par habitant-e.

**2023 a également été l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles initiatives structurantes en faveur de la réduction des déchets et du réemploi.** Ainsi, la Ville a initié, en lien avec les éco-organismes concernés, des **collectes préservantes** qui encouragent au tri et permettent de garantir la réemployabilité des objets collectés. Depuis juin 2023, **les gros électroménagers peuvent ainsi être collectés à domicile pour permettre leur réparation et leur redistribution à des structures de l'économie sociale et solidaire.** Des points d'apport volontaire pour les jouets, les articles de sport et de loisir ainsi que les textiles ont également vu le jour dans une vingtaine d'équipements municipaux pour permettre aux Parisien-nes de donner une seconde vie à leurs objets à proximité de chez eux. Ces initiatives ont rencontré un franc succès et vont pouvoir être étendues.

Pour renforcer le recours au réemploi, les ressourceries et recycleries ont également fait l'objet d'un soutien technique et financier accru de la part de la Ville : elles ont permis de revaloriser environ 4 000 tonnes d'objets en 2023, un chiffre en constante augmentation, et ont continué à développer leurs actions de sensibilisation.

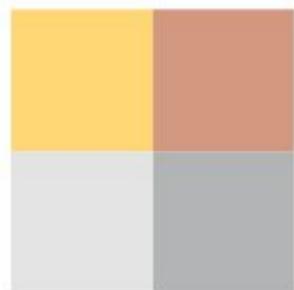
2023 a aussi été marqué par de belles avancées en matière **d'incitation au geste de tri.** Ainsi, l'augmentation de 50 % de la fréquence de collecte des bacs jaunes (emballages, cartons...) en vigueur depuis 2022 continue à porter ses fruits : le volume

d'emballages triés et collectés a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente alors que les autres flux principaux baissaient. Pour accompagner l'adoption du geste de tri des multi-matériaux, la Ville de Paris a également poursuivi la mise en place de Trilibs sur l'espace public et a signé avec Citeo un contrat pour lutter contre les déchets abandonnés.

**Pour les déchets alimentaires, la Ville a anticipé les dispositions de la loi AGEC** qui prévoient que les collectivités territoriales proposent un service de collecte des déchets alimentaires à partir de 2024. En parallèle de son soutien continu au développement du compostage de proximité, la Ville a accéléré le déploiement de bornes sur les marchés alimentaires, testé les modules implantés sur les Trilibs, étendu à la rentrée de septembre 2023 la collecte en porte-à-porte à 340 de ses équipements (écoles, crèches, EHPAD...). Ces efforts se sont encore accélérés en 2024, avec la collecte des déchets alimentaires de la totalité des plus de 1 000 équipements municipaux les produisant et le déploiement de centaines de points d'apport supplémentaires dans l'espace public pour faire en sorte que chaque Parisien-ait une solution de tri de ses déchets alimentaires à moins de trois minutes à pied de son domicile.

Mais malgré ces évolutions positives, les efforts collectifs doivent encore se poursuivre car, en 2023, **encore 87 % du contenu de la poubelle grise aurait pu faire l'objet d'une valorisation matière** (réemploi, recyclage, compostage, méthanisation...) mais a été soit incinéré soit enfoui.

Pour la période 2024-2030, Paris s'appuiera sur une nouvelle stratégie de prévention des déchets qui réaffirmera l'engagement et l'ambition de la Ville en matière de réduction des déchets et d'amélioration des performances de tri : **c'est une véritable transition vers une économie sobre en matière, une économie du réemploi et de la circularité, qu'il nous faut désormais mener !**



Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



# SOMMAIRE

---

Compétences et  
présentation  
du service public

**6**

Faits marquants

**10**

Bilan et chiffres  
2023

**12**

---

Les indicateurs  
financiers

**38**

Glossaire et  
sigles

**40**

---

Les multimatériaux  
et le verre

**16**

Les emballages  
multimatériaux

**18**

Les emballages  
en verre

**21**

Les déchets  
alimentaires

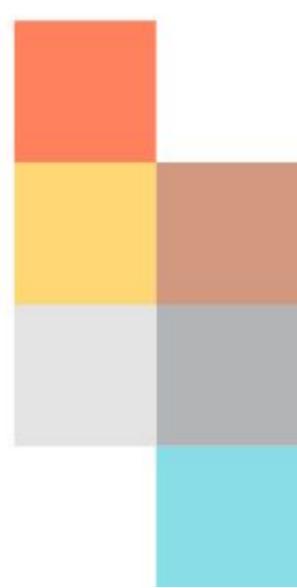
**24**

Les déchets  
occasionnels

**30**

Les ordures ménagères  
résiduelles

**34**



# COMPÉTENCES DE GESTION ET PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC

## Le cadre réglementaire

En application du code général des collectivités territoriales, la Ville de Paris assure la collecte et le traitement des déchets des ménages parisiens.

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dont le taux est fixé par le Conseil de Paris permet de couvrir les coûts du service public de gestion des déchets ménagers.

Une partie des déchets des entreprises ou des services publics est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des faibles quantités produites. Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ». Leur collecte est assurée en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont le mode de calcul et les tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Le tarif est constitué d'une part fixe, destinée à financer les frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit.

## Les déchets gérés par la Ville de Paris se répartissent de la façon suivante :

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets des espaces verts publics</li> <li>Déchets de voirie, marchés</li> <li>Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</li> <li>Poubelles de rue</li> <li>Déchets alimentaires des établissements publics</li> </ul>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, débris et gravats etc.</th> <th>Ordures ménagères et assimilées (OMA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés en mélange (poubelles ordinales)</li> <li>Ordures ménagères résiduelles (OMR)</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés collectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets alimentaires, verre)</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, débris et gravats etc.	Ordures ménagères et assimilées (OMA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés en mélange (poubelles ordinales)</li> <li>Ordures ménagères résiduelles (OMR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés collectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets alimentaires, verre)</li> </ul>
Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, débris et gravats etc.	Ordures ménagères et assimilées (OMA)				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés en mélange (poubelles ordinales)</li> <li>Ordures ménagères résiduelles (OMR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés collectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets alimentaires, verre)</li> </ul>				

Source : DPE d'après Commissariat Général au développement durable (CGDD)

## Les territoires et compétences

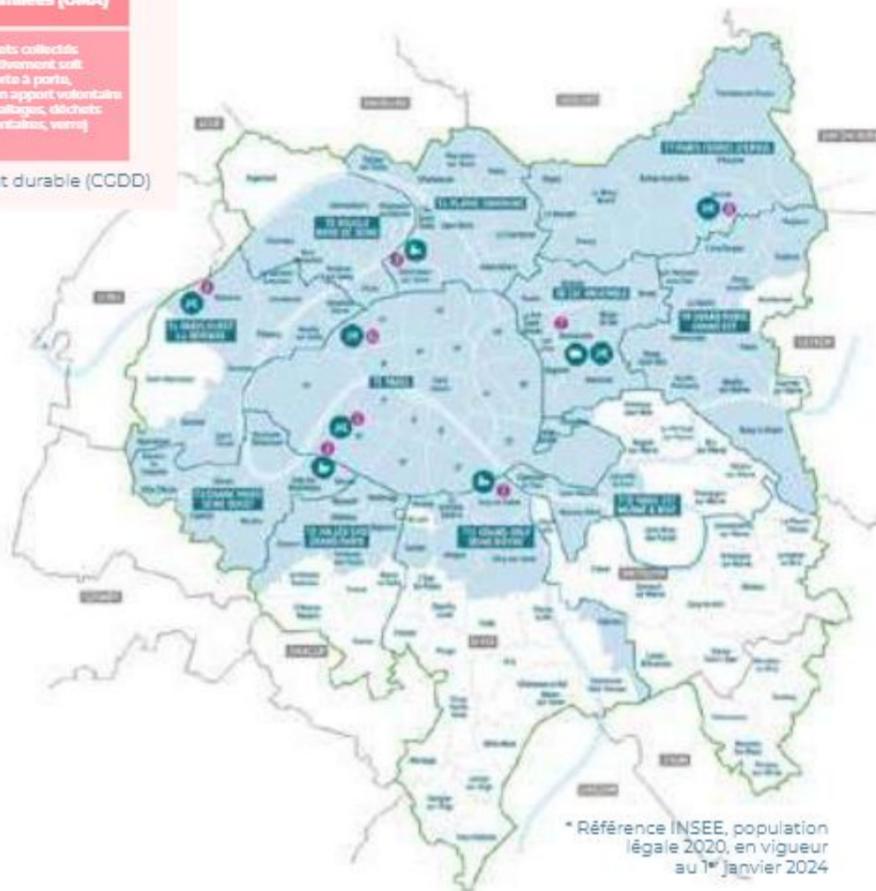
La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.

La collecte des déchets est assurée par la Ville de Paris. Le traitement des déchets est confié, comme pour 81 autres communes de la Métropole parisienne, au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat de traitement.

Population desservie à Paris : **2 087 600 habitants\***

Population desservie par le Syctom : **5,7 millions d'habitants.**

## Le territoire du Syctom et son environnement



## La collecte en pied d'immeuble

L'ensemble des bâtiments du territoire parisien bénéficie de la collecte en pied d'immeuble. Les déchets doivent être déposés et présentés dans des bacs roulants et fermés. La dotation des bacs par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés et les bacs sont mis à disposition gratuitement par les services municipaux.

Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise. La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets, de même que la fréquence de collecte.



DÉCHETS	TOUS LES JOURS (semaine et week-end)
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	Tous les jours
EMBALLAGES MULTI-MATÉRIAUX	3 fois / semaine
VERRE	1 fois / semaine <sup>1</sup>
DÉCHETS ALIMENTAIRES	2 fois / semaine pour les 2 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 19 <sup>e</sup> arrdts et les établissements publics <sup>2</sup>
	après chaque marché alimentaire

En 2023, 128 862 bacs (OMR, MM, verre et DA) ont été mis à la disposition des professionnels (bacs gris).

La distinction entre déchets ménagers et déchets assimilés a vocation à se faire sur la couleur de la cuve du bac (vert ou gris).

<sup>1</sup> Possibilité de collectes supplémentaires pour les Gros Producteurs Verts (GPV) (exemple : écoles, crèches, restaurants administratifs...).

<sup>2</sup> Excepté pour les EPHAD, 3 fois / semaine.

## L'organisation de la collecte des déchets ménagers

Les missions de collecte des déchets des ménages et assimilés relèvent de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). L'organisation de la DPE est fondée sur une unité de traitement des missions de collecte des déchets et de propreté de l'espace public. Les agents qui exécutent ces missions relèvent du même statut, celui d'éboueur, agent polyvalent. Dans une même journée, un éboueur et un conducteur d'engin peuvent être successivement affectés à des tâches de nettoyage ou de collecte des déchets. Les dispositifs de collecte sont multiples et variés pour s'adapter aux besoins des Parisien-ne-s et à leurs modes de vie divers : en pied d'immeuble, apport volontaire (colonnes à verre, stations Trilib', abribacs, déchèteries, composteurs de proximité...) ou sur rendez-vous (pour les objets encombrants ou les déchets dangereux).

En 2023, au total sur le terrain **6 679 agents** dont 324 femmes



**4 965 agents** éboueurs  
**663 conducteurs** poids lourds,  
**512 chefs et cheffes** d'équipe.

Source : état DPE au 31 décembre 2023

## Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :

- des bacs d'ordures ménagères résiduelles, des bacs d'emballages multimatériaux, des abribacs situés sur l'espace public, des poubelles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;
- des déchets occasionnels dans tout Paris.

## Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- des bacs d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages multimatériaux, des abribacs situés sur l'espace public, des poubelles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ;
- des emballages en verre (bacs en pied d'immeuble et colonnes à verre) dans tout Paris ;
- des bacs des déchets alimentaires des principaux sites de restauration de la Ville de Paris : cantines scolaires, restaurants administratifs, etc ;
- des stations Trilib'.

## Les principes de la prévention et de la réduction des déchets ménagers

En plus de 80 ans, la poubelle des ménages parisiens a vu son volume très fortement augmenter, passant de 239 kg par habitant en 1940 à 433 kg en 2023. Or, **87 %** du contenu de cette poubelle pourrait être **détourné de l'enfouissement et de l'incinération par des actions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.**

Ce constat incite à un changement de modèle conduisant à la fin du « tout jetable », à la réduction des déchets et à leur valorisation. Ainsi dès 2006, la Ville de Paris a mis en place une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets ménagers, avec l'adoption de son premier Plan de Prévention des Déchets (PPD), qui a permis de réduire de 6,3 % la production pour la période 2006-2010 de déchets ménagers par Parisien-ne.

Ce premier plan s'est poursuivi avec un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2011-2015 visant à réduire de 7 % les quantités d'OMA. L'objectif a été atteint fin 2015 correspondant à une réduction de 31 kg par habitant.

Les actions de prévention et de réduction des déchets se sont ensuite renforcées avec l'adoption en 2017 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a permis de diminuer les déchets de 7 % entre 2010 et 2022, inscrivant la Ville de Paris dans une stratégie « zéro déchet non valorisé ». Elles s'intègrent dans l'ambition globale de transformer la Ville et d'accompagner les modifications des pratiques de ses habitants et acteurs face au défi de la transition écologique.

L'objectif était de réduire la quantité de déchets et d'en limiter l'impact environnemental, en complément des actions entreprises en faveur du tri et du recyclage.

**Le prochain PLPDMA** couvrira la période 2024-2030.

## L'apport dans l'espace public

En complément de la collecte en pied d'immeuble, de nombreux points d'apport sont disponibles sur l'espace public.

Cartes accessibles sur : [www.leparisdutri.fr](http://www.leparisdutri.fr)

- **les emballages en verre** peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées (1 002), ou dans les bornes dédiées des stations Trilib' (388) ;
- **les emballages multimatériaux** (papiers, plastiques, emballages divers) peuvent être apportés dans les bornes dédiées des stations Trilib' (388) ;
- **les déchets d'emballages et ordures ménagères** peuvent également être déposés dans les abribacs (700) situés dans les espaces verts, les équipements sportifs ou les lieux de promenade ;
- **les déchets alimentaires** peuvent être apportés dans les bornes dédiées sur les marchés alimentaires (200) ou être valorisés dans un composteur de proximité et dès 2024 dans les Trilib's ;
- **les Textiles, Linges et Chaussures (TLC)** peuvent être donnés à des associations et des ressourceries ou déposés dans des bornes dédiées (242) installées dans les rues ;
- **les objets** dont les Parisien-ne-s souhaitent se défaire (petits appareils ménagers, mobilier, jouets, livres...) peuvent être apportés dans les ressourceries/recycleries, les déchèteries et les Trimobiles ;
- **les équipements fonctionnant avec un courant électrique (ampoules basse consommation, tubes néons...)** peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits ;
- **durant l'hiver, les sapins de Noël** peuvent être apportés dans les points de collecte temporaires situés à proximité des parcs et jardins.

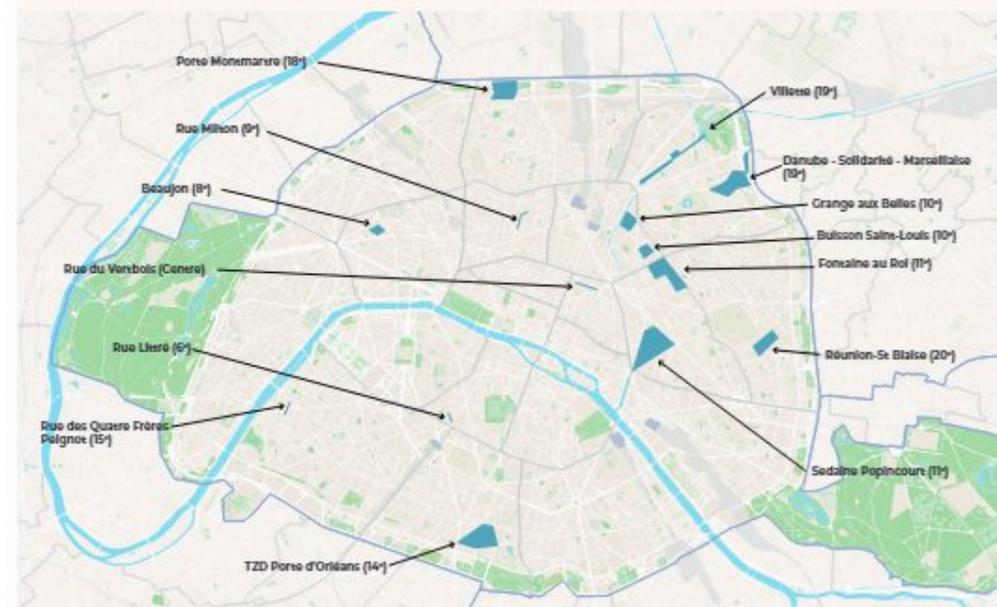
## Les territoires zéro déchet (TZD)

Ces démarches ayant pour objectif de réduire les déchets et de mieux valoriser les déchets restants, pilotées par les mairies d'arrondissement volontaires, s'appuient sur des diagnostics élaborés par la DPE et permettent de déployer des plans d'actions selon les grands principes suivants :

- Sensibiliser et informer pour mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs de prévention et de réduction des déchets, ajuster les équipements de collecte et de tri tout en expérimentant de

nouvelles solutions techniques innovantes et enfin, rendre le quartier acteur du changement en mobilisant les publics tout en créant du lien social.

- Les structures animatrices de ces TZD sont encouragées à échanger leurs bonnes pratiques dans le cadre d'un réseau piloté par la Ville. En 2023, deux territoires supplémentaires ont été créés, dans les quartiers de la ZAC Beaujon (8<sup>e</sup>) et le Bassin de la Villette (19<sup>e</sup>).



**En décembre 2023,**  
**14 territoires**  
répartis sur  
11 arrondissements  
étaient engagés  
dans la démarche

**En 2024,**  
**les territoires zéro déchet de Paris Centre et du 14<sup>e</sup> verront leurs périmètres géographiques élargis**

## Les filières à responsabilité élargie du producteur

La responsabilité élargie du producteur (REP) repose sur le principe de « pollueur-payeur », selon lequel les acteurs économiques qui mettent sur le marché certains produits sont responsables de la prévention et de la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Ce dispositif permet l'intégration par le producteur du coût de prévention et de gestion des déchets dans le coût du produit, ce qui l'incite à l'éco-conception pour réduire ces coûts.

La mise en œuvre de ce principe de responsabilité élargie du producteur (REP) est portée par des

éco-organismes agréés par l'État et auxquels les producteurs adhèrent.

En fort développement depuis la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi « AGECE ») du 10 février 2020, de nombreuses filières permettent à certaines conditions un soutien opérationnel ou financier pour les collectivités territoriales : emballages, papiers, équipements électroniques et électriques, ameublement, textiles, articles de sport et de loisirs, équipements de jardinage, jouets, etc.

Lancement de la collecte à domicile du gros électroménager sur rendez-vous en lien avec l'éco-organisme ecosystem



© Ville de Paris - Lotic JOURNET

Lancement d'un Trimobile plus léger permettant le recyclage et le réemploi dans les 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements

Expérimentation de la collecte des articles de sport et de loisirs dans les équipements sportifs des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements par la Recyclerie Sportive en lien avec l'éco-organisme Ecologic



© Ville de Paris

Lancement de collectes solidaires de textiles et de jouets par Emmaüs Défi dans 12 équipements municipaux en lien avec les éco-organismes Refashion et Ecomaison



© Source Citeo

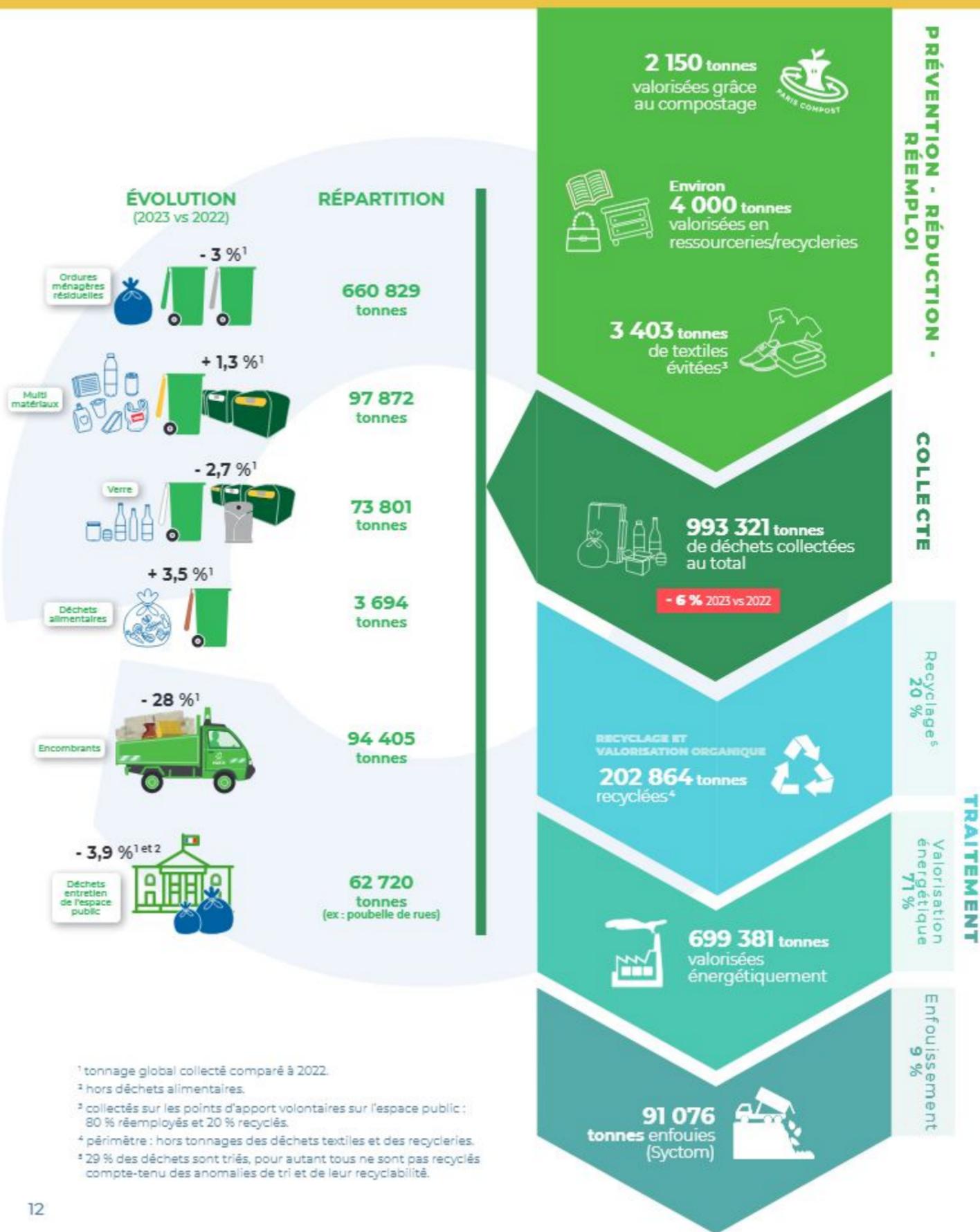
Signature du contrat de partenariat avec Citeo (éco-organisme en charge des emballages) pour la prévention des déchets abandonnés

Test des premiers modules de collecte des déchets alimentaires sur les Trilib'



© Ville de Paris - Lotic JOURNET

# BILAN ET CHIFFRES 2023



<sup>1</sup> tonnage global collecté comparé à 2022.

<sup>2</sup> hors déchets alimentaires.

<sup>3</sup> collectés sur les points d'apport volontaires sur l'espace public ; 80 % réemployés et 20 % recyclés.

<sup>4</sup> périmètre : hors tonnages des déchets textiles et des recycleries.

<sup>5</sup> 29 % des déchets sont triés, pour autant tous ne sont pas recyclés compte-tenu des anomalies de tri et de leur recyclabilité.

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS	2022	2023	ÉVOLUTION 2023 vs 2022
<b>DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</b>	991 471	929 701	-6 %
<b>ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES</b>	859 500	835 296	-3 %
Ordures ménagères résiduelles	684 191	660 829	-3 %
Déchets alimentaires	2 823	2 794	-1 %
Multimatériaux	96 621	97 872	+1 %
Emballages en verre	75 865	73 801	-3 %
<i>Production d'ordures ménagères et assimilées (kg/habitant)</i>	397	389	-2 %
<b>DÉCHETS OCCASIONNELS<sup>1</sup></b>	131 911	94 405	-28 %
Déchets traités par le SPGD	113 403	78 154	-31 %
dont gravats triés	38 623	26 127	-32 %
dont cartons hors collecte sélective		396	
dont encombrants en mélange	74 780	51 631	-31 %
Déchets traités hors SPGD	18 508	16 251	-12 %
dont déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	14 955	13 172	-12 %
dont déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	1 587	1 477	-7 %
dont ferrailles	1 583	1 194	-25 %
dont déchets dangereux	340	334	-2 %
dont huiles de vidange	11	11	0 %
dont huiles alimentaires	-	2	-
dont lampes et tubes	5	8	+60 %
dont pneus	26	46	+75 %
dont piles et batteries	-	5	-
dont cartouches d'encre	-	2	-
<i>Production de déchets ménagers et assimilés (kg/habitant)</i>	458	433	-5,6 %
<b>DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ</b>	66 012	63 620	-4 %
dont déchets des marchés alimentaires (hors déchets alimentaires)	18 001	17 316	-4 %
dont déchets alimentaires des restaurants administratifs (collecte sélective)	745	900	+21 %
dont autres déchets collectés sur la voie publique <sup>2</sup> : collectes de corbeilles de rue, déchets d'aspiratrices, interventions exceptionnelles, marchés aux puces	42 355	40 617	-4 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris <sup>3</sup> collectes réalisées directement par d'autres directions : matériels usagés, collectes OMR exceptionnelles	1 207	1 046	-13 %
dont encombrants en mélange des services de la Ville de Paris	598	464	-22 %
dont déchets verts spécifiques des services de la Ville de Paris	3 106	3 277	+6 %
<b>TOTAL DES TONNAGES COLLECTÉS (TONNES)</b>	1 057 423	993 321	-6 %

<sup>1</sup> En 2023, les modalités de calcul des tonnages des objets encombrants ont été modifiées pour intégrer les déchets traités hors SPGD. Les chiffres de l'année 2022 ont été retraités en ce sens.

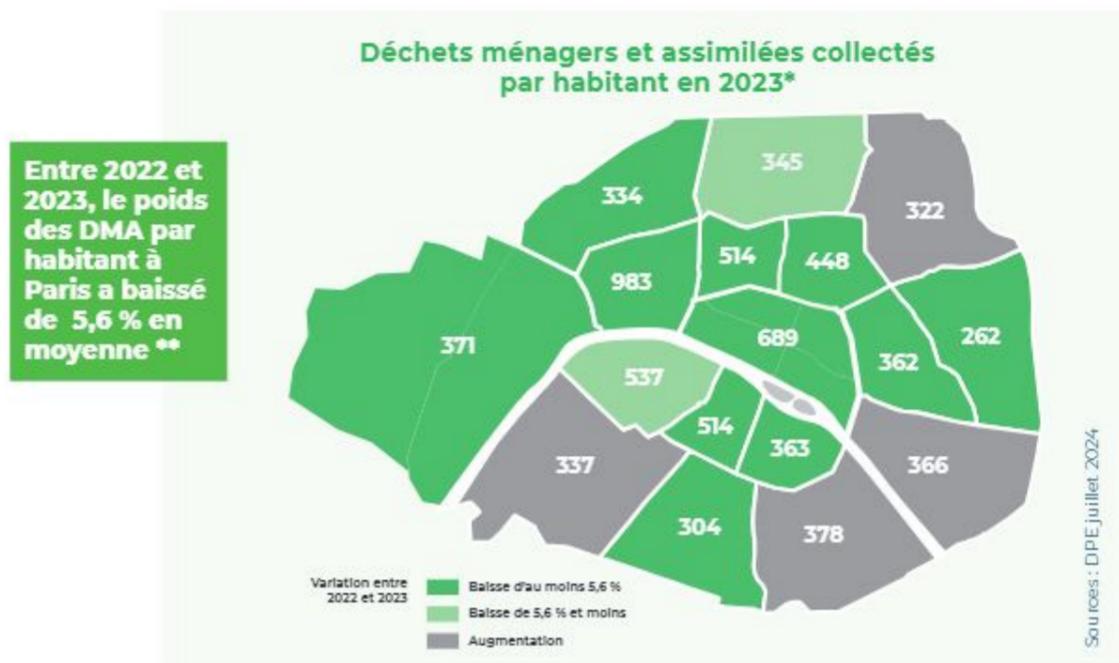
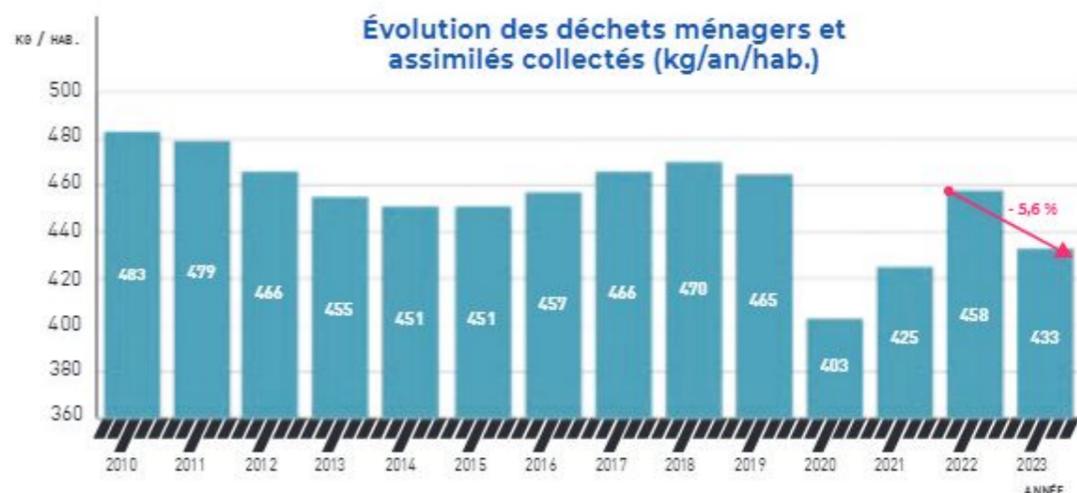
<sup>2</sup> Les corbeilles de rues sont collectées lors des tournées en porte-à-porte. Ce tonnage prend en compte les passages dédiés supplémentaires de bennes pour collecter les sites les plus fréquentés.

<sup>3</sup> Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal sont valorisés dans des filières particulières. La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

## Évolution des principaux indicateurs de suivi

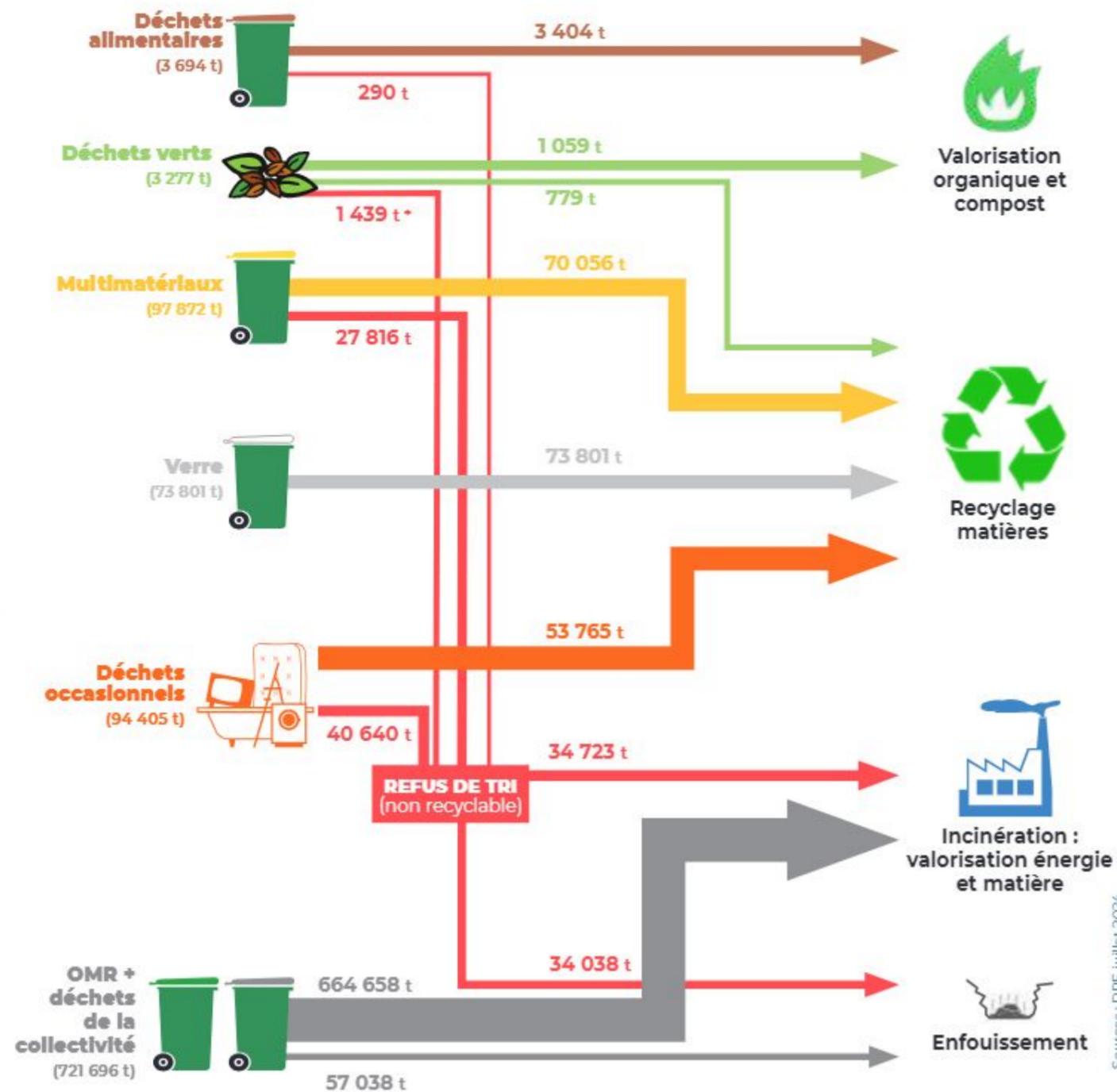
En 2023, cette tendance est confirmée par la **baisse globale de 6% des déchets collectés à Paris**, y compris les déchets de l'administration. Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées ont **baissé de 3 %** par rapport à ceux de 2022, alors que ceux des multimatériaux

progressent de 1 %. Les erreurs de tri sont en revanche en hausse de 3 points avec 25,7 % d'anomalies dans les bacs jaunes.



\* cette moyenne tient compte des déchets occasionnels.  
 \*\* la différence de pourcentage de baisse entre le tonnage par habitant et le tonnage global s'explique par l'évolution de la population sur la même période.

## Performance du traitement des déchets parisiens (tonnages entrants)



# LES MULTIMATÉRIAUX ET LE VERRE

## Le contexte

Tous les emballages se trient quelle que soit leur matière.

Dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur pour les emballages et les papiers graphiques (brochures, prospectus, catalogues, magazines, journaux...), les fabricants, distributeurs importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Le Sycotom a fait le choix d'une contractualisation unique comprenant la collecte et le traitement pour l'ensemble de ses territoires adhérents. Un avenant au contrat existant avec l'éco-organisme Citeo a été signé en 2023 pour une période d'un an. Il s'agit d'un contrat papier graphique et d'un contrat emballages qui porté sur les cinq matériaux d'emballages ménagers suivants : acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre et sur la totalité des tonnages pouvant être soutenus.

### De 2019 à 2023, le tri a progressé à Paris grâce à plusieurs mesures :

- La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri pour faciliter le tri ;
- Le déploiement de près de 400 stations « Trilib' » dans les rues et sur les places ;
- L'installation de poubelles de tri dans les équipements sportifs, les espaces verts et l'espace public ;
- L'optimisation des dispositifs de tri au sein des immeubles (dotations de bacs jaunes) ;
- La mise en œuvre d'un 3<sup>e</sup> jour de collecte des bacs jaunes pour les papiers et emballages.

## Les actions de prévention, de réduction et de valorisation

La Ville de Paris multiplie depuis plusieurs années ses actions à destination des Parisien-ne-s en faveur de la réduction et du tri des déchets.

En complément des nouvelles consignes de tri, dans le but d'augmenter les moyens de collecte existants, la Ville accompagne l'adoption du geste de tri et distribue de nouveaux bacs jaunes aux immeubles à la demande en partenariat avec les gestionnaires d'immeubles, leurs prestataires, les gardien-ne-s...

Ainsi, en 2023, la Ville de Paris a accentué encore davantage la distribution en bacs jaunes pour atteindre **135 202 bacs déployés sur le territoire parisien** et cette démarche se poursuivra en 2024. La question du nombre de bacs est d'autant plus stratégique que depuis l'automne 2022, la collecte des bacs multimatériaux a lieu 3 jours par semaine (au lieu de 2 précédemment). Tout cela a pour objectif de répondre à la hausse des volumes de déchets triés par les Parisiennes et les Parisiens et de favoriser plus globalement le recyclage des papiers et emballages.

Pour faciliter l'accès au tri, la Ville de Paris déploie également des « Trilib' » sur l'espace public. Accessibles 24/24h et 7/7j, les stations Trilib' permettent aux ménages qui n'ont pas accès à un bac jaune faute de place dans leur immeuble de pouvoir trier, et à tous de disposer d'une solution de tri sur l'espace public. Près de 400 stations sont d'ores et déjà déployées et il est prévu d'en installer 500 d'ici 2025.

### En 2023, la Ville a déployé dans les équipements sportifs, les espaces verts et l'espace public 200 nouvelles poubelles de tri permettant d'encourager le tri pour les usagers de ces lieux très fréquentés.

La Direction de la Propreté et de l'Eau déploie de nombreux outils de communication et d'information sur l'ensemble du territoire et soutient des initiatives favorisant une prise de conscience des enjeux relatifs aux déchets d'emballages.

La Ville de Paris a signé fin 2023 un contrat avec Citeo, afin de mieux lutter contre les emballages abandonnés sur l'espace public et d'expérimenter des solutions d'évaluation et de prévention en 2024.

La Ville de Paris intervient également dans les écoles, en pied d'immeuble ou lors d'événements pour rappeler les consignes de tri et encourager à limiter le recours aux emballages, notamment en plastique.

Elle est soutenue dans cette démarche par le Sycotom qui permet de déployer de la sensibilisation en porte-à-porte (près de 340 journées de sensibilisation en 2023) et des animations clés en main sur différents événements (113 animations en 2023).



© Bibak



© Emilie Chaix / Ville de Paris

### Plan de sortie du plastique à usage unique

Dans le cadre de son ambition zéro plastique à usage unique en 2024, la Ville de Paris favorise les achats exemplaires et diminue l'usage de plastique non réemployable dans le cadre du service aux usagers ou de la restauration des agents. Ainsi 36 tonnes de plastique ont été évitées en 2023 dans le cadre des portages de repas à domicile pour les personnes âgées, la mise en œuvre de la consigne dans les restaurants administratifs de la Ville, ou encore la fourniture de vaisselle pour les crèches municipales.

La démarche sera renforcée à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec la suppression des bouteilles plastiques sur les sites de festivités parisiennes et le déploiement de fontaines à eau potable supplémentaires.

# LES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

## L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Pour la collecte en pied d'immeuble, les bacs multimatériaux à couvercle jaune sont collectés séparément des bacs à ordures ménagères résiduelles. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri (ex : présence de sacs d'ordures ménagères) sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères résiduelles.

Pour les bacs acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine de valorisation énergétique.

Par ailleurs, la Ville de Paris a décidé de mettre à disposition des Parisien-ne-s des points de collecte des emballages multimatériaux sur tout le territoire parisien.

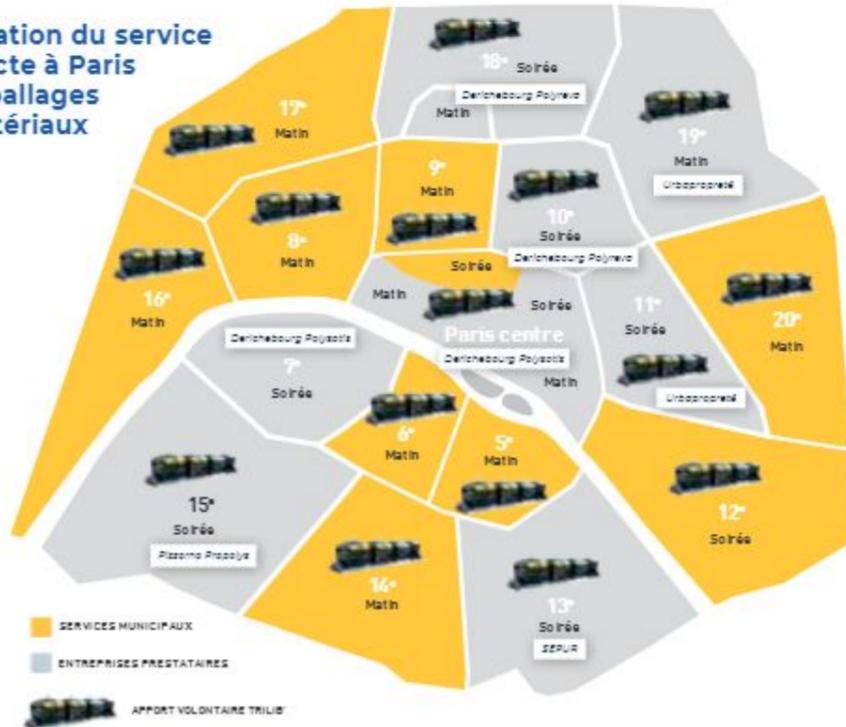


**135 202 bacs mis à disposition des Parisien-ne-s.**

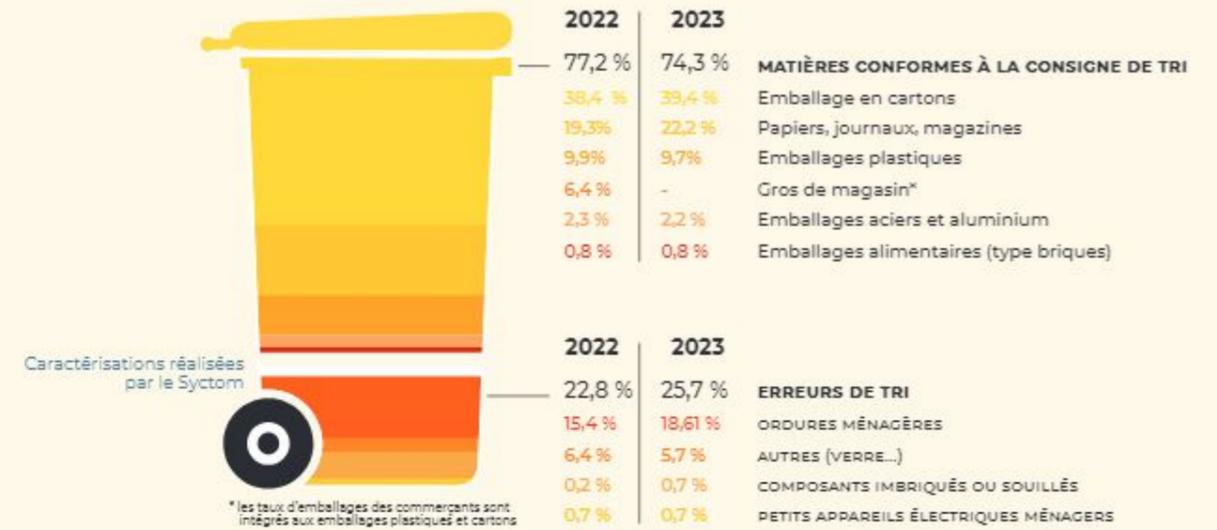
148 services de bennes (contre 64 en 2022 avant la collecte trois fois par semaine) ont été réalisés en moyenne chaque jour par un équipage composé d'un conducteur et de deux éboueurs, avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m<sup>3</sup>.

388 stations Trilib<sup>®</sup> équipées de 2 bacs multimatériaux par station sont collectées en moyenne trois fois par semaine.

### Organisation du service de collecte à Paris des emballages multimatériaux



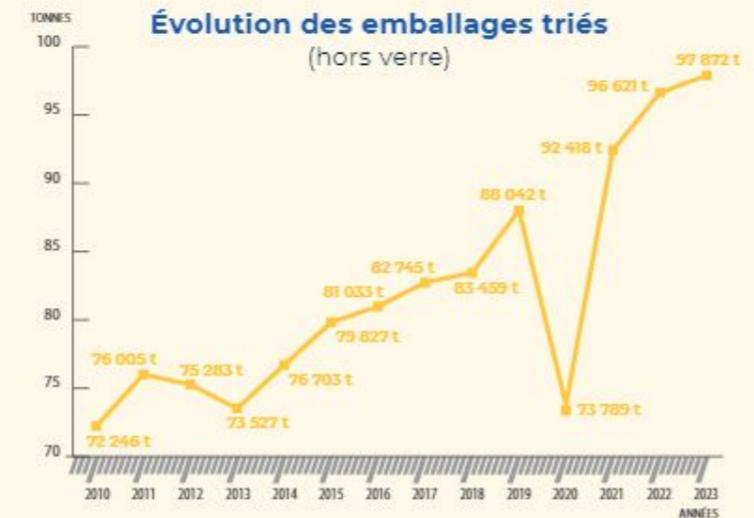
## LES CARACTÉRISATIONS DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX DANS LE BAC JAUNE



## LES RÉSULTATS 2023

Les tonnages d'emballages multimatériaux triés continuent leur hausse avec une augmentation de 1% depuis 2022. Cette augmentation modérée des tonnages, alors que les deux autres grands flux de déchets sont en baisse, s'explique par le mouvement social contre la réforme des retraites de mars et avril 2023 qui a eu un impact sur l'ouverture des centres de tri du Sycotm et la qualité du tri.

### Évolution des emballages triés (hors verre)



La quantité moyenne en 2023 est de 46 kg par habitant (44,7 kg en 2022) soit une augmentation de 2,9 %.

Source : DPE juillet 2024

# LES EMBALLAGES EN VERRE

## LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets d'emballages recyclables multimatériaux dans l'une des installations (centre de transfert ou centres de tri) exploitées par le Syctom et situées à :

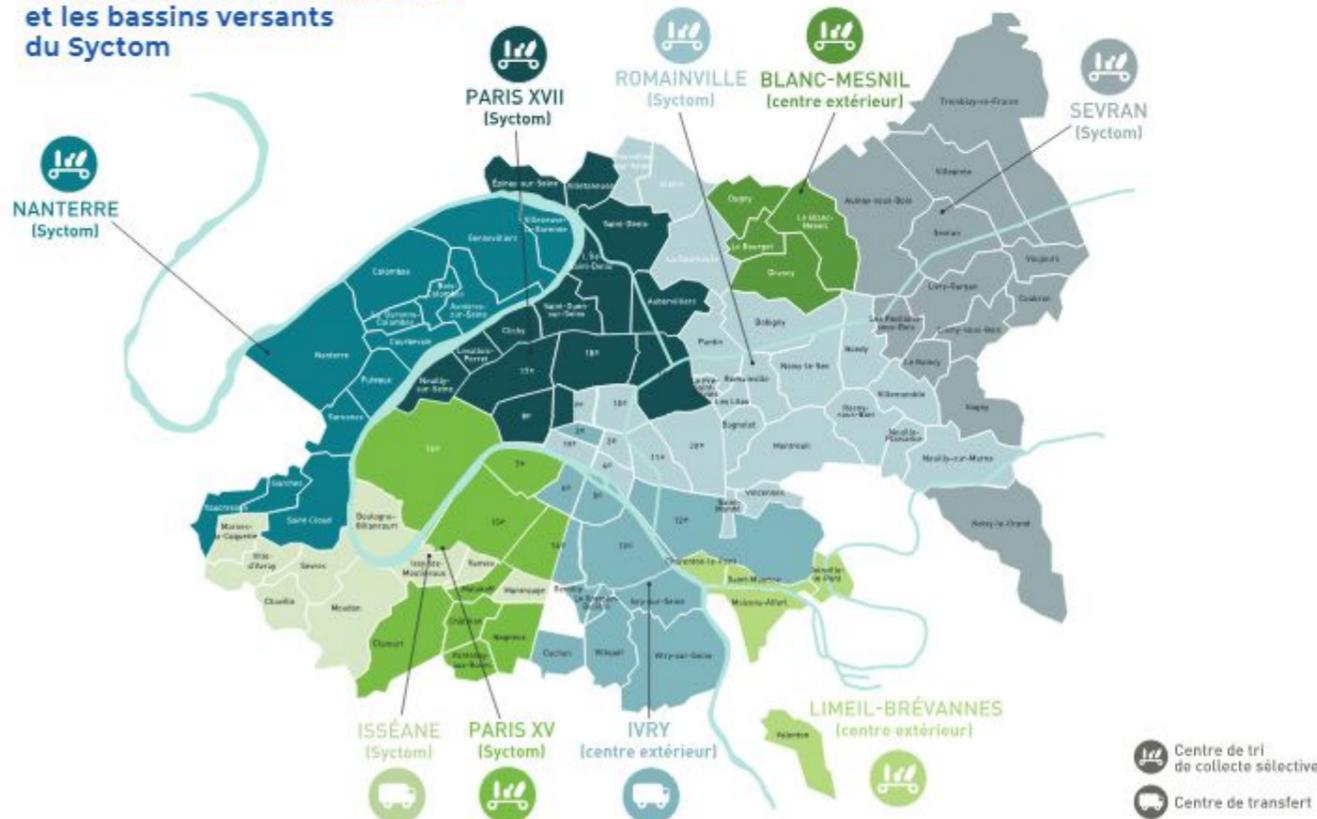
- Paris 15<sup>e</sup> (capacité : 32 200 t/an) ;
- Paris 17<sup>e</sup> (capacité : 45 000 t/an) ;
- Romainville (93) (capacité : 55 000 t/an) ;
- Isséane à Issy-les-Moulineaux (92) (centre de transfert).

Ainsi que dans un centre de transfert privé en contrat avec le Syctom situé à Ivry (94).

Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage spécialisées.

En 2023, le montant de la redevance payée par la Ville de Paris au Syctom pour le traitement des collectes sélectives du bac jaune, en légère augmentation, est de 65 € par tonne.

## Implantation des différents centres des collectes sélectives et les bassins versants du Syctom



## L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DU VERRE



### 84 546 bacs mis à disposition des Parisien-ne-s

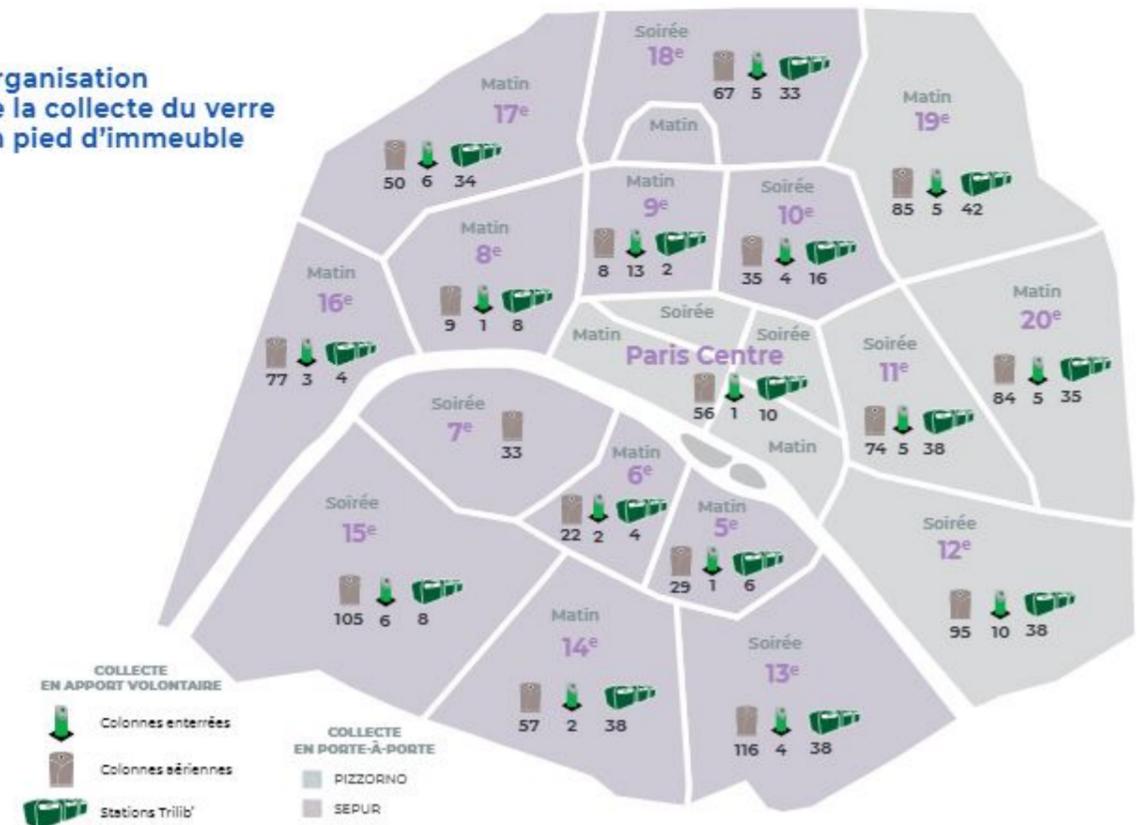
Chaque jour, il y a en moyenne 131 passages de bennes dans Paris, d'une capacité de 8 à 20 m<sup>3</sup>.

### Pour la collecte du verre en point d'apport volontaire :

- 1 002 colonnes à verre, dont 73 enterrées ;
- 388 stations Trilib' installées au 31/12/2023.

La collecte du verre en pied d'immeuble est confiée à des entreprises privées dans le cadre d'un marché public, de même que les dispositifs de colonnes à verre et stations Trilib'.

## Organisation de la collecte du verre en pied d'immeuble



Source : DPE juillet 2024

# LES EMBALLAGES EN VERRE

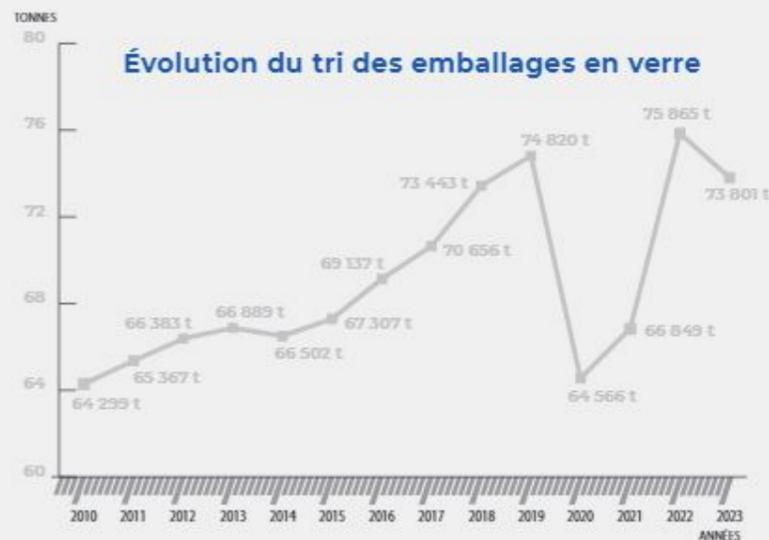
## LES CARACTÉRISATIONS DU VERRE

Le verre passe par plusieurs étapes de traitement avant de pouvoir être recyclé. Il doit être trié par taille, puis débarrassé des impuretés qu'il contient (métaux, plastiques, matières infusibles, etc.), et enfin il est nettoyé de la matière organique.

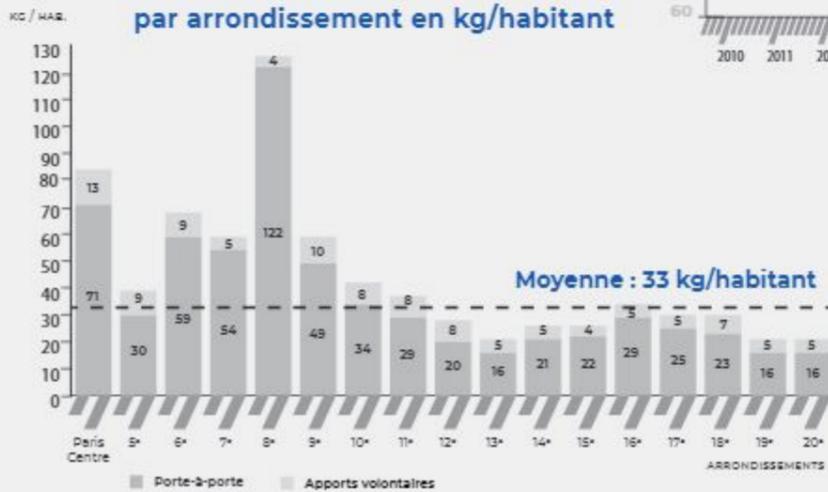


## LES RÉSULTATS 2023

Après une augmentation du tonnage de verre collecté séparément en 2022, on constate une baisse de 3 % du tonnage collecté en 2023. Cette baisse est manifestement due à une diminution de la production de verre car il n'y a pas eu de report sur les autres collectes.



## Performances de collecte du verre par arrondissement en kg/habitant



La quantité moyenne d'emballages en verre triés en 2023 est de 33 kg/habitant (35 kg en 2022)

Source : DPE juillet 2024

## LE CIRCUIT DU VERRE

100 % du verre collecté à Paris est recyclé. Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets en verre dans l'un des trois centres de transfert exploités par des entreprises pour le compte du Syctom situés à :

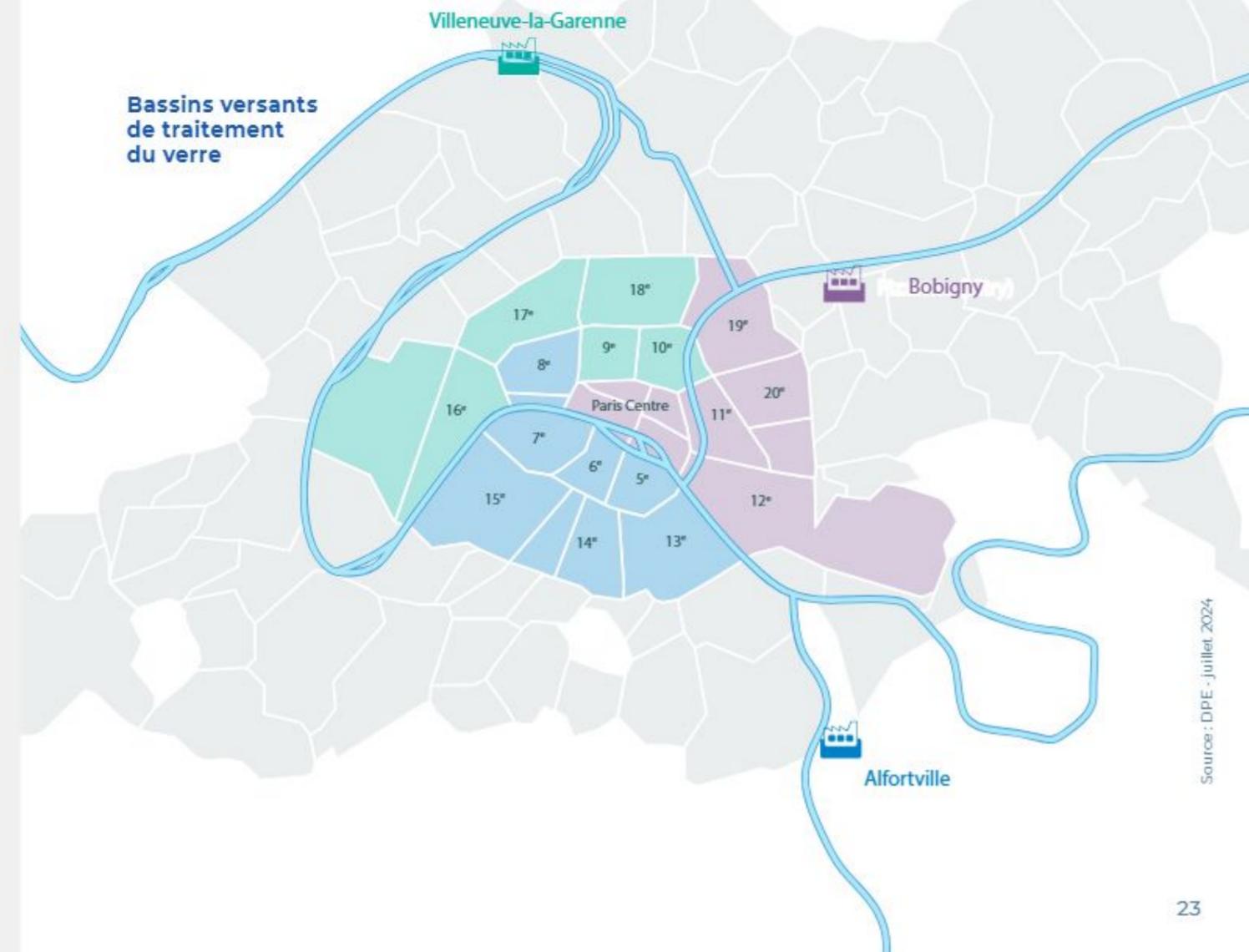
- Villeneuve-la Garenne (92) ;
- Bobigny (93) ;
- Alfortville (94).

Les tonnages de verre en provenance des collectivités du Syctom sont traités sur 4 sites différents :

- Everglass à ROZET SAINT ALBIN (02)
- Sibelco à ANDREZIEUX BOUTHEON (42)
- Sibelco à REIMS (51)
- Solover à CHAMPFORGEUIL (71)



## Bassins versants de traitement du verre



Source : DPE - juillet 2024

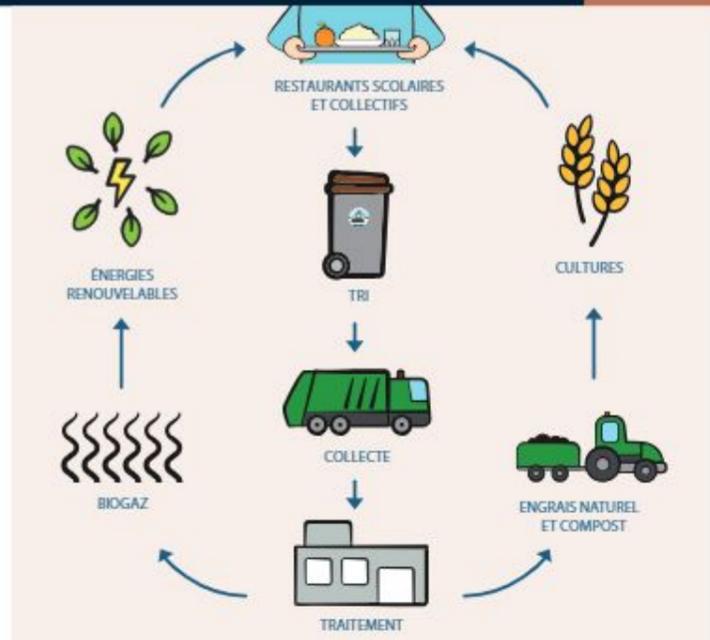
# LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

## LE CONTEXTE

La réglementation en matière de gestion des déchets a renforcé les objectifs de prévention et de valorisation des déchets alimentaires. En effet, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 (loi AEGC) fixe la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires à 2024 pour tous les producteurs de déchets alimentaires, c'est-à-dire les ménages, les collectivités territoriales ainsi que les établissements privés.

## LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION

Signataire en 2013 du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Paris s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027, la restauration collective parisienne entreprend des campagnes de suivi du gaspillage alimentaire afin d'améliorer la gestion prévisionnelle des repas et de moduler lors du service les portions servies. Parallèlement, le déploiement des tables de tri (79 % des équipements scolaires dotés en 2023) et la mise en œuvre du compostage et d'outils de sensibilisation visent à permettre la valorisation des déchets alimentaires des 1 052 établissements parisiens d'ici 2024. La sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au geste de tri complète les actions menées et participe au changement de comportement des citoyens.



Dans les restaurants administratifs, l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) mène des actions quotidiennes de lutte contre le gaspillage alimentaire telles que la prévision à l'avance des menus et recettes, la mise en place de contenants réemployables pour la vente à emporter, la présentation de produits en vrac, la préparation de plats « antigaspi » ou la mise en place de tables de tri.

Dès le début de l'année 2023, la Ville de Paris a mis en œuvre la collecte séparée des déchets alimentaires dans ses établissements, écoles, crèches, EHPAD et restaurants administratifs.

Elle est ainsi passée de 196 sites collectés à 340 en l'espace de 6 mois en formant les agents, en dotant ses équipements de bacs et en effectuant les aménagements nécessaires pour stocker et présenter les bacs. Début 2024, la collecte a lieu deux fois par semaine dans 1 052 équipements municipaux concernés par la restauration collective.

En 2023, dans les restaurants scolaires et administratifs de la Ville de Paris, le tonnage des déchets alimentaires collectés en vue de leur valorisation en biogaz a augmenté de 21 %.

## L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

### Le déploiement des points d'apport dans l'espace public

Faisant suite au succès de l'expérimentation des points d'apport des déchets alimentaires des ménages menée sur 6 marchés à partir de septembre 2020, la Ville de Paris a décidé d'étendre le dispositif à l'ensemble des marchés alimentaires.

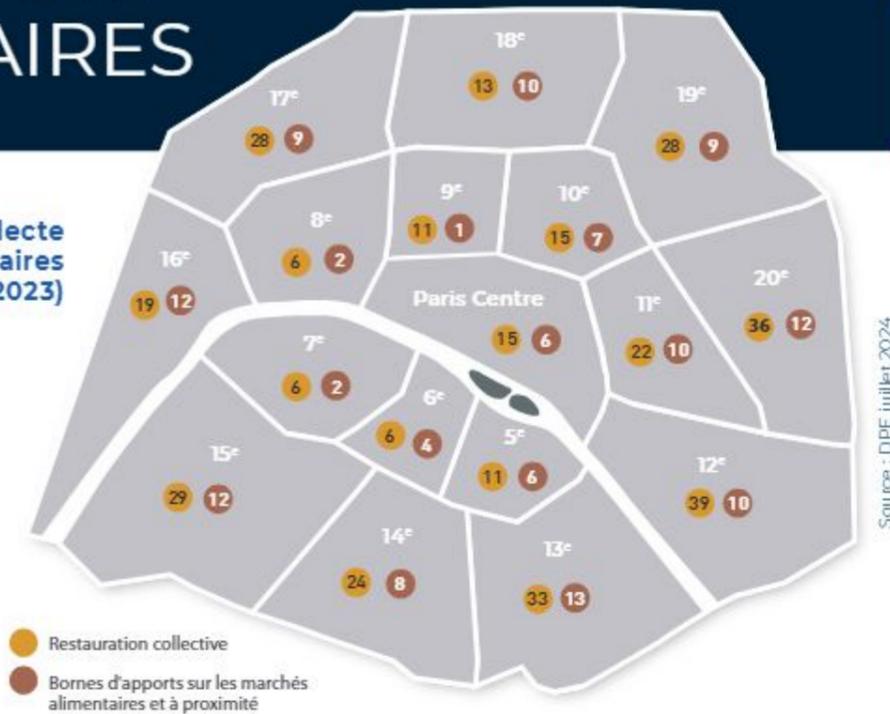
Le déploiement s'est poursuivi en 2023 avec 200 abribacs désormais déployés sur 80 marchés parisiens. Cette pérennisation permet la disponibilité des points d'apport 7/7 jours et 24/24 heures et une collecte de 3 à 7 fois par semaine.

En 2024, la Ville de Paris déploiera plus de 400 nouveaux points d'apport sur les Trilib' grâce à l'ajout d'un module adapté aux déchets alimentaires, accessible tous les jours et collecté en moyenne toutes les 48 heures.



# LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

## Nombre de sites de collecte des déchets alimentaires (2023)



## LA VALORISATION LOCALE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis 2010, la Direction de la Propreté et de l'Eau déploie et accompagne des projets de compostage de proximité initiés et/ou animés par des collectifs d'habitants ou des associations.

### Le compostage de proximité

Paris accueille 1 179 sites de compostage de proximité. Il en existe 3 types :

**642 sites de compostage installés dans les copropriétés**, avec 59 nouvelles demandes en 2023.

**469 composteurs collectifs installés au sein d'établissements publics dont :**

- 319 dispositifs de compostage dont 99 lombricomposteurs collectifs, dans les établissements scolaires, majoritairement des écoles maternelles et élémentaires, en appui à des projets de jardins pédagogiques ou dans le cadre de projets environnementaux ;

### Appel à projet pour le compostage de proximité

Les derniers projets issus de l'appel à projets sur le compostage de proximité, lancé en 2021, ont vu le jour en 2023 :

- Les composteurs de quartier « Pot à joncs », dans le square Paul Didier 17<sup>e</sup> et « Céleste » sur un site d'agriculture urbaine au 24 rue Louis Lumière 18<sup>e</sup> ;
- Le développement d'un réseau de composteurs de quartier dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> avec le lancement de deux nouveaux sites au 1, cité Fénelon 9<sup>e</sup> et 18 avenue de Verdun 10<sup>e</sup> ;
- La mise à disposition de broyat pour les sites de compostage, produit sur le site de la Gare des mines (association M.U., 18<sup>e</sup>).

La liste complète des composteurs de quartier est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr)



- 47 dans les crèches, dans le respect des règles sanitaires s'appliquant dans ces établissements ;
- 103 dans des services publics dont 21 sites de la Ville de Paris et 86 autres établissements institutionnels (Brigade de Sapeurs Pompiers Paris, Samu Social, etc.), le plus souvent pour valoriser les biodéchets produits sur place ;

**68 composteurs de quartier** à fin 2023 dans 14 arrondissements (dont 11 ouverts en 2023).

## Le lombricompostage

Les lombricomposteurs individuels rencontrent toujours un vif succès. Dispositif mené en partenariat avec les mairies d'arrondissements volontaires, chaque Parisien-ne qui le souhaite reçoit gratuitement un lombricomposteur ainsi qu'une formation délivrée par un-e maître composteur.

Les campagnes de distribution de lombricomposteurs individuels se sont poursuivies en 2023 avec la reprise des formations en présentiel.

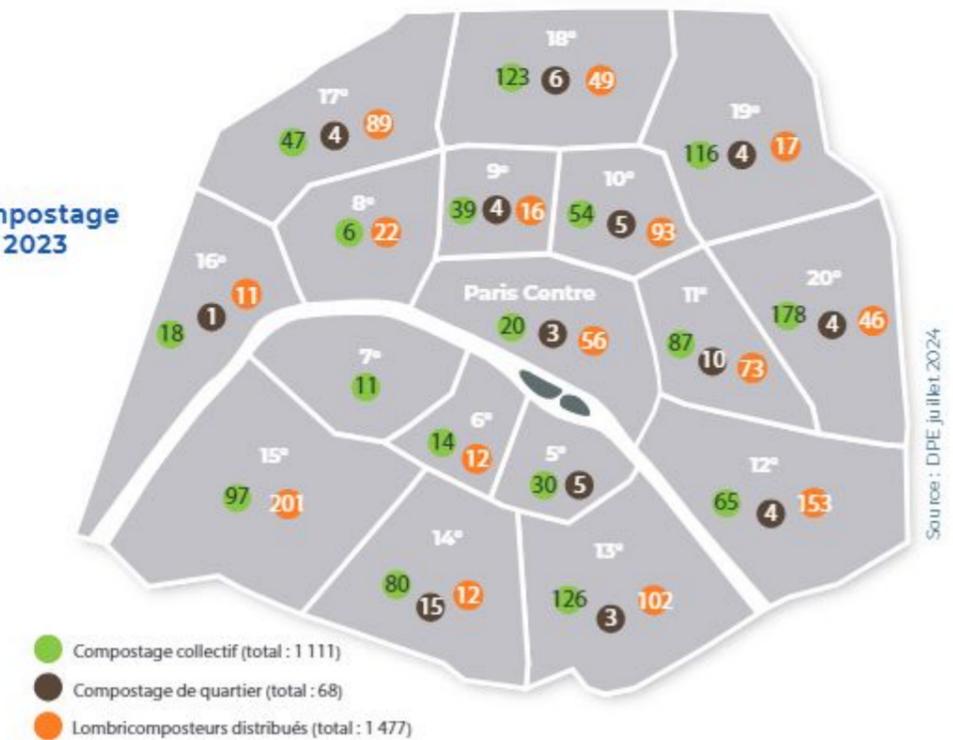
À cela s'ajoutent les lombricomposteurs individuels distribués dans les établissements scolaires (172 en ont bénéficié depuis 2017).

**On estime à 2150 tonnes les déchets alimentaires qui ont ainsi pu être compostés et détournés de l'incinération en 2023.**

**Au total, 1 477 lombricomposteurs ont été distribués à des Parisiens et des Parisiennes en 2023 dans 15 mairies d'arrondissement et 54 à des enseignants et des enseignantes dans le cadre de programmes éducatifs, portant ainsi à 8 755 le nombre de lombricomposteurs attribués depuis le démarrage des campagnes de dons en 2017.**

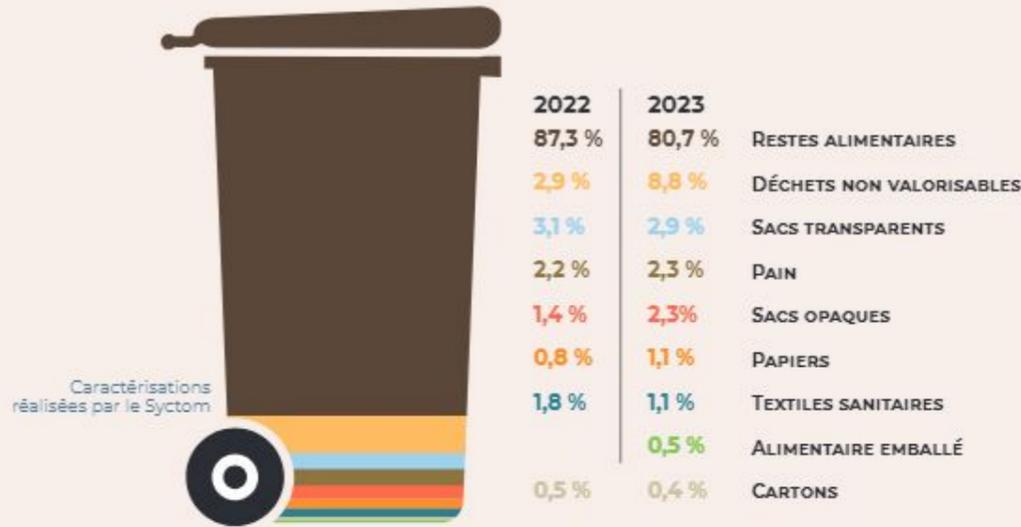


## Le compostage en 2023



# LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

## LES CARACTÉRISATIONS DES BACS DE DÉCHETS ALIMENTAIRES

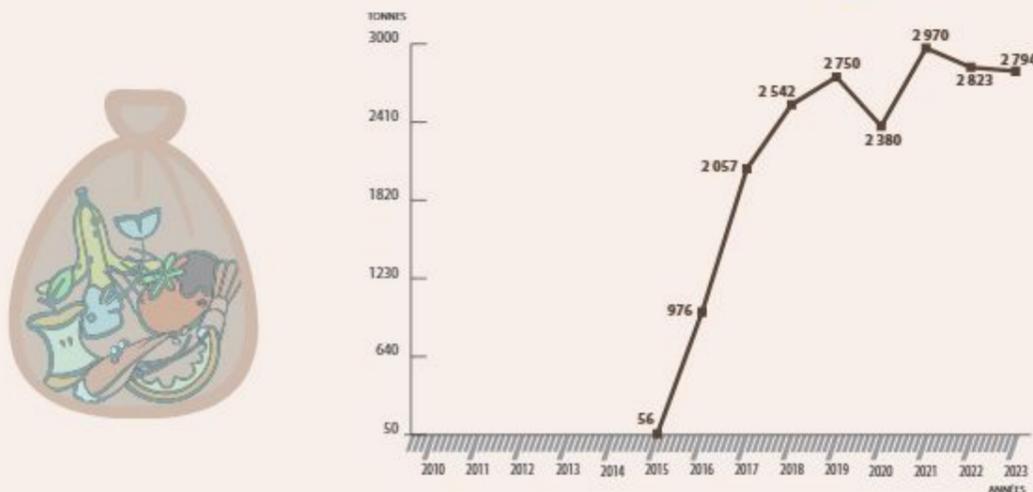


## LES RÉSULTATS 2023

En 2023, 3 694 tonnes de déchets alimentaires dont 2 794 tonnes en porte à porte et 900 dans les équipements municipaux ont été collectées par le service public. Les quantités de déchets alimentaires collectées en pied d'immeuble

sont en baisse de 1 % par rapport à l'année 2022. Les déchets alimentaires collectés dans les équipements municipaux sont en revanche en augmentation de 21 % par rapport à 2022.

### Évolution des déchets alimentaires des ménages

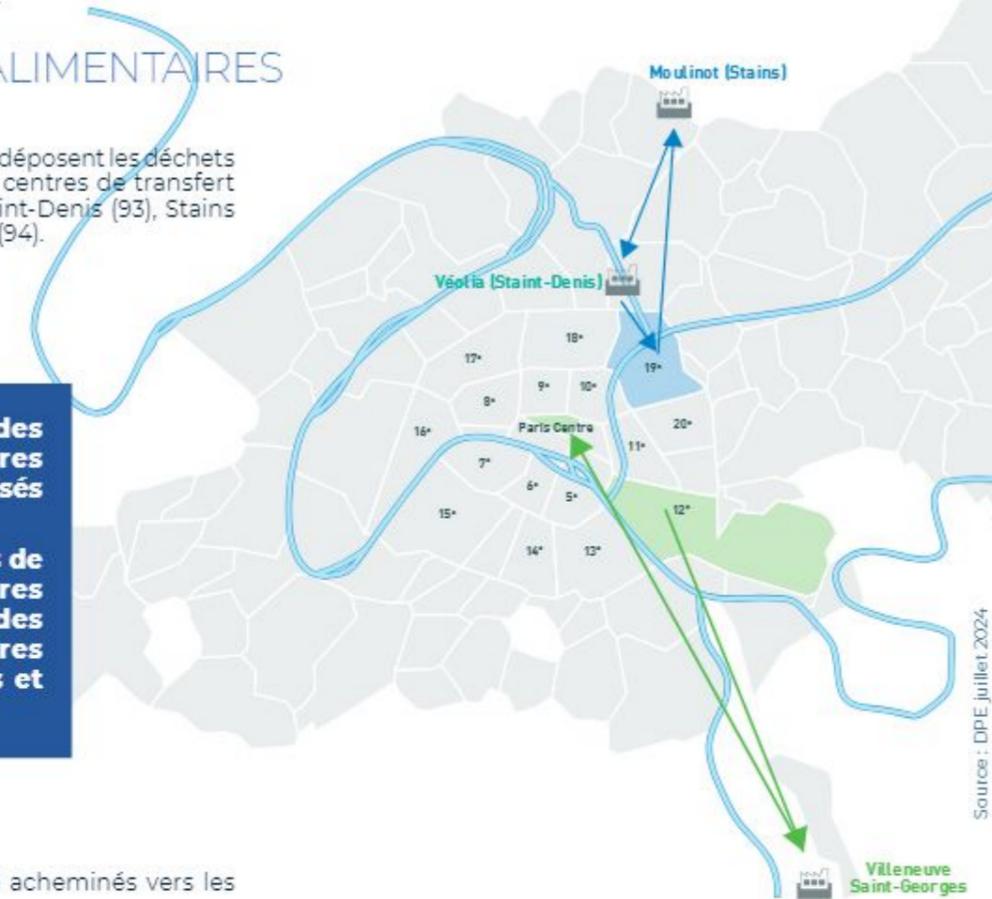


Source : DPE, juillet 2024

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets alimentaires dans l'un des 3 centres de transfert exploités par le Sycotom à Saint-Denis (93), Stains (93) et Villeneuve St Georges (94).

**En 2023, 52,41 % des déchets alimentaires sont traités et valorisés en Ile-de-France. Sur les 3 694 tonnes de déchets alimentaires collectés, 99,24% des déchets alimentaires ont été méthanisés et 0,76 % compostés.**



Source : DPE, juillet 2024

Les déchets ont ensuite été acheminés vers les sites de traitement suivants :

- **Bassee Biogaz - Noyen-sur-Seine (77) :** 16 %
- **Bee & Co - Vitry-sur-Seine (94) :** 1 %
- **Biométha - Saint-Crépin (60) :** 5 %
- **Bionerval - Passel (60) :** 9 %
- **Equimeth - Moret-Loing-et-Orvanne (77) :** 12 %
- **Gatinais Biogaz - Château-Renard (45) :** 3 %
- **Les Alchimistes - Stains (93) :** 1 %
- **O'Terres Energies - Ussy-sur-Marne (77) :** 22 %
- **Panais Energie - Thennelières (10) :** 18 %
- **Sologne Agri Métha - Lamotte-Beuvron (41) :** 3 %
- **Avallon Bio Energie - Domecy-sur-Cure (89) :** 1 %
- **Artois Méthanisation - Graincourt-lès-Havrincourt (62) :** 2 %
- **Avallon Bio Energie - Etaule (89) :** 1 %
- **Enebio - Dierrey - Saint-Julien (10) :** 6 %

# LES DÉCHETS OCCASIONNELS

## LE CONTEXTE

Du fait de leur poids et/ou de leur volume, certains déchets ne sont pas pris en charge par la collecte régulière. Ils correspondent aux objets encombrants : mobilier, matelas, électroménager, gravats, pneus, déchets verts, voire déchets dangereux...

La Ville de Paris offre aux Parisien-ne-s un service gratuit et efficace de prise en charge, sur rendez-vous par internet ou par téléphone, de leurs objets, déposés sur le trottoir au pied de leur immeuble.

## LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION ET DE RÉEMPLOI

### Soutien à l'action des ressourceries/recycleries

Les ressourceries comme les recycleries contribuent activement à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces lieux constituent des vecteurs importants de sensibilisation pour une consommation plus responsable grâce aux ateliers, animations et événements qu'ils organisent régulièrement à destination des Parisien-ne-s.

En 2023, 34 structures de réemploi bénéficiaient ainsi du soutien de la Ville de Paris, dont 11 par la Direction de la Propreté et de l'Eau au moyen de conventions pluri-annuelles d'objectifs d'une durée de trois ans avec un accent mis sur la sensibilisation et l'organisation de collectes hors les murs. Depuis 2015, la Ville de Paris a ainsi soutenu le réseau des ressourceries et des recycleries à hauteur de 1,3 M€ en investissement et plus de 3,8 M€ en fonctionnement pour développer leurs activités.

Il existe aujourd'hui **76 lieux de réemploi actifs sur le territoire parisien. Les 34 structures soutenues par la Ville de Paris ont permis d'éviter près de 4 000 tonnes de déchets.**

Par ailleurs, la Ville de Paris soutient de nombreux projets associatifs visant à sensibiliser à la réduction et à la prévention des déchets dans le cadre de sa politique de la ville.

Afin de lutter contre les dépôts sur la voie publique qui n'auraient pas fait l'objet de prise de rendez-vous préalable, des campagnes de sensibilisation sont menées, notamment en lien avec les gardien-ne-s d'immeubles, doublées d'actions de verbalisation.



### Focus sur 2 projets initiés par la Ville de Paris en 2023 :

- **Une collecte solidaire de jouets et de textiles a été expérimentée dans 12 équipements municipaux** à partir du mois d'octobre en partenariat avec Emmaüs Défi et les deux éco-organismes concernés Ecomaison et Refashion. La mise à disposition de bacs pérennes dans des espaces protégés a rencontré un franc succès auprès des usagers et a permis en 3 mois de collecter 4 tonnes de textiles et 773 kg de jouets. Cette collecte se poursuit en 2024 et a vocation à s'élargir à d'autres équipements municipaux.
- **Dans le cadre d'un partenariat avec ecosystem, la Ville de Paris a intégré en juin 2023 le service de collecte à domicile de gros électroménager de l'éco-organisme à sa plateforme de rendez-vous** pour les encombrants. Ainsi, les Parisien-ne-s sont encouragés à faire don de leurs appareils, quel que soit leur état, et ne sont plus contraints de les déposer sur le trottoir. Fin 2023, 17 000 appareils (représentant 663 tonnes) auparavant systématiquement démantelés et recyclés, avaient été ainsi collectés par l'éco-organisme : 40 % d'entre eux ont pu être mis à disposition d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et réemployés, les 60 % ont été confiés à la filière de recyclage.

### FOCUS SUR LES ACTIONS HORS LES MURS

Le Trimobile est une déchèterie mobile qui permet aux Parisiens de trier à proximité de chez eux. Ce véhicule de tri des objets occasionnels destinés au recyclage, animé par les agents des services locaux de propreté a pour objectif d'être régulièrement accompagné par les ressourceries locales qui pourront permettre le réemploi des nombreux objets déposés. Ce dispositif a vocation à être proposé en 2024 dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

En juillet 2023, la Ville a lancé, en partenariat avec Ecologic, l'éco-organisme en charge de la filière, une collecte des articles de sport dans 10 équipements sportifs municipaux. Les bacs de collecte à disposition des usagers sont collectés par vélo cargo par la Recyclerie sportive qui trie, valorise, réemploie ou recycle les objets en fonction de leur état et envoie au recyclage ou revend à petits prix les objets collectés.

### Soutien aux dispositifs de valorisation et de réparation

En complément des ressourceries/recycleries, la Ville de Paris soutient et accompagne un réseau d'acteurs qui contribuent activement et concrètement à réduire les déchets des Parisien-ne-s.

Par exemple, depuis 2019, le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RÉPAR), qui regroupe les différents ateliers vélos participatifs et solidaires parisiens, coordonne la récupération et le suivi des épaves de vélos qui sont traitées dans les recycleries membres de l'association. En 2023, 700 épaves de vélos (contre 538 en 2022) ont été récupérées par les associations du réseau RÉPAR.

### Collecte et valorisation des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)



La Ville de Paris a lancé en 2011 un premier appel à projets pour la mise en place et l'exploitation de bornes textiles.

L'objectif de cette collecte est de réduire l'incinération des textiles et de privilégier le réemploi et le recyclage. En 2021, un nouvel appel à projets a été lancé, donnant lieu à la conclusion de 3 nouvelles conventions d'occupation du domaine public, d'une durée de 3 ans. Le territoire se répartit ainsi :

- **Ecotextile** : Paris Centre, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> arrondissements ;
- **Le Relais 75** : 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements ;
- **Le Relais Val-de-Seine** : 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> arrondissements.

En 2023, le parc de bornes textiles se compose de 242 conteneurs dans l'espace public qui ont permis de collecter 3 403 tonnes dont 80 % destinées au réemploi et 20 % au recyclage et à la valorisation matière.

### Soutien à l'organisation de collectes solidaires de proximité

Les collectes solidaires permettent la collecte de gros électroménager, petits appareils (mixeurs, aspirateurs, téléphones portables, etc.), de matériels informatiques, téléviseurs mais également de textiles, livres et bibelots.

**Ce dispositif, adapté à la densité et aux particularités de Paris, est proposé dans l'ensemble des arrondissements. Il fonctionne en 2023 grâce au partenariat entre Emmaüs et l'éco-organisme ecosystem.**

En 2023, ecosystem a organisé 121 collectes solidaires et collecté près de 87 tonnes, grâce aux dons de 10 590 habitants des 17 arrondissements.

# LES DÉCHETS OCCASIONNELS

## L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS OCCASIONNELS

La Ville de Paris offre aux Parisien-ne-s deux modes de prise en charge complémentaires pour les déchets occasionnels :

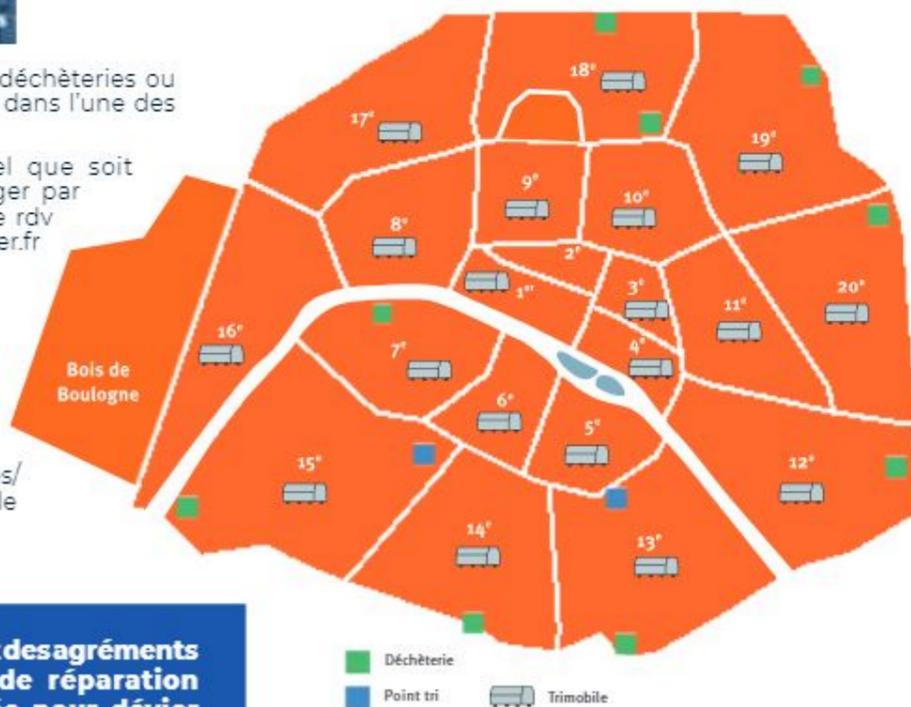
- **L'enlèvement gratuit des encombrants** (dans la limite d'un volume inférieur à 3 m<sup>3</sup>) au pied de leur immeuble, sur simple prise de rdv sur Paris.fr ou en appelant le 3975.



- **L'apport** dans l'une des neuf déchèteries ou sur l'un des sites Trimobile ou dans l'une des ressourceries.
- **la collecte à domicile**, quel que soit l'étage, du gros électroménager par ecosystem sur simple prise de rdv sur jedonnemonelectromenager.fr ou Paris.fr

### Points d'apport

La liste des ressourceries/recycleries est disponible sur [paris.fr](https://paris.fr)



**Dans le cadre du renouvellement des agréments des éco-organismes, l'offre de réparation est progressivement renforcée pour dévier les objets du recyclage ou de l'incinération. Le bonus réparation pour les équipements électroniques et électriques a été lancé en décembre 2022. Il permet aux consommateurs de bénéficier d'un forfait de 15 à 40 € selon l'appareil en panne et de l'apporter chez un réparateur labellisé. Ce bonus réparation a été lancé en 2023 pour les textiles et chaussures usagés et permet aux usagers de bénéficier d'un forfait de 6 à 25 € chez les cordonniers et retoucheurs.**

## LES RÉSULTATS 2023

En 2023, le tonnage d'encombrants collectés est de 94 405 tonnes, soit une baisse de 28 % par rapport à 2022.

La part de dépôts sauvages est en baisse et s'élève à 31 % (35 % en 2022).



### LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

**1 477 tonnes collectées**  
(-7 % par rapport à 2022)

Cette baisse s'explique par le développement des collectes à domicile et la mise en œuvre de la reprise systématique en magasin. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, seul ecosystem est agréé pour venir collecter les déchèteries parisiennes.



### LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

**13 172 tonnes collectées**  
(-12 % par rapport à 2022)

La Ville de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les déchèteries. Ces déchets intègrent les filières de valorisation et de recyclage, relevant d'une convention signée entre le Sycotom et l'éco-organisme Ecomaison.



### LES DÉCHETS DANGEREUX

**334 tonnes collectées**  
(-2 % par rapport à 2022)



### LES DÉCHETS DE GRAVATS

**26 127 tonnes collectées**  
(-32 % par rapport à 2022)



### LES DÉCHETS DE FERRAILLE

**1 194 tonnes collectées**  
(-25 % par rapport à 2022)

# LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## UNE BAISSÉ CONTINUE DES DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS À PARIS

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe un objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2030. À Paris cet objectif a été atteint en 2020. La tendance à la baisse se poursuit.

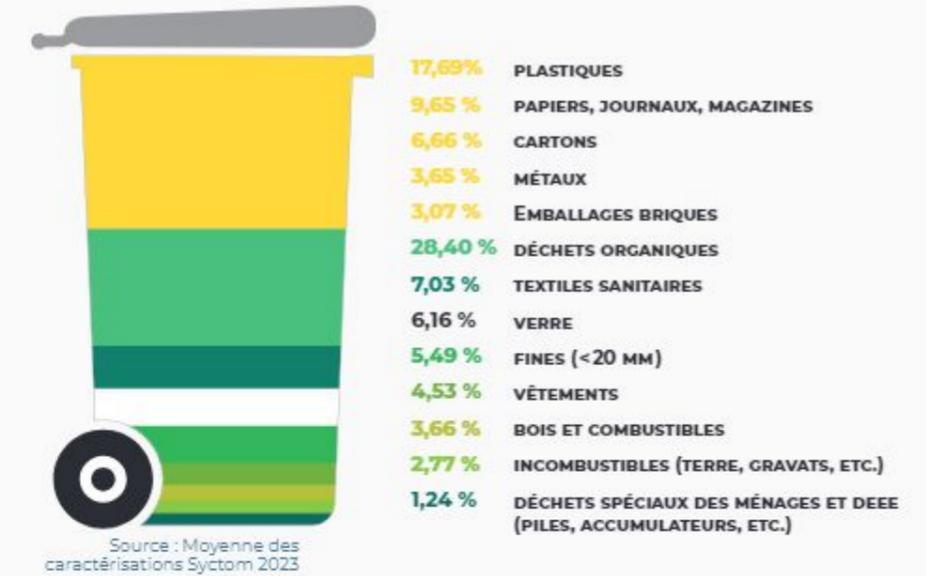


## L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



## LES CARACTÉRISATIONS DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La part des papiers, du verre et des emballages présents dans les ordures ménagères est de 47 % : elle ne baisse que d'un point par rapport à 2022.

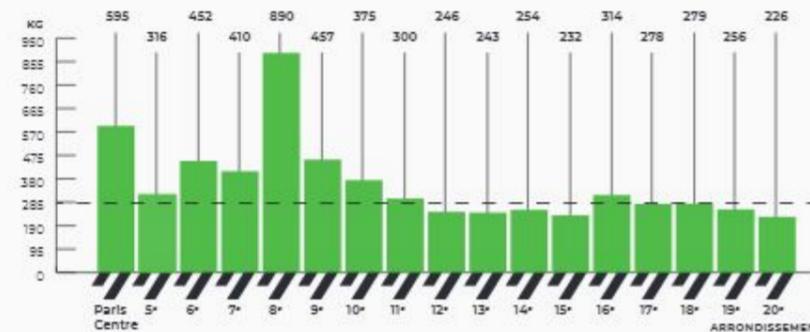


## LES RÉSULTATS 2023

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées est en baisse de 3 % comparé à 2022, soit moins 23 300 tonnes.



## Production d'ordures ménagères résiduelles par arrondissement (en kg/habitant)



La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles est de 307 kg par habitant en 2023 contre 316 kg en 2022 (- 2,8 %).

Moyenne : 307 kg/habitant

## LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets d'ordures ménagères résiduelles dans l'une des installations exploitées par le Syctom (usines de valorisation énergétique ou centres de transfert). Y sont également déposés les refus de tri des autres collectes de déchets ménagers.

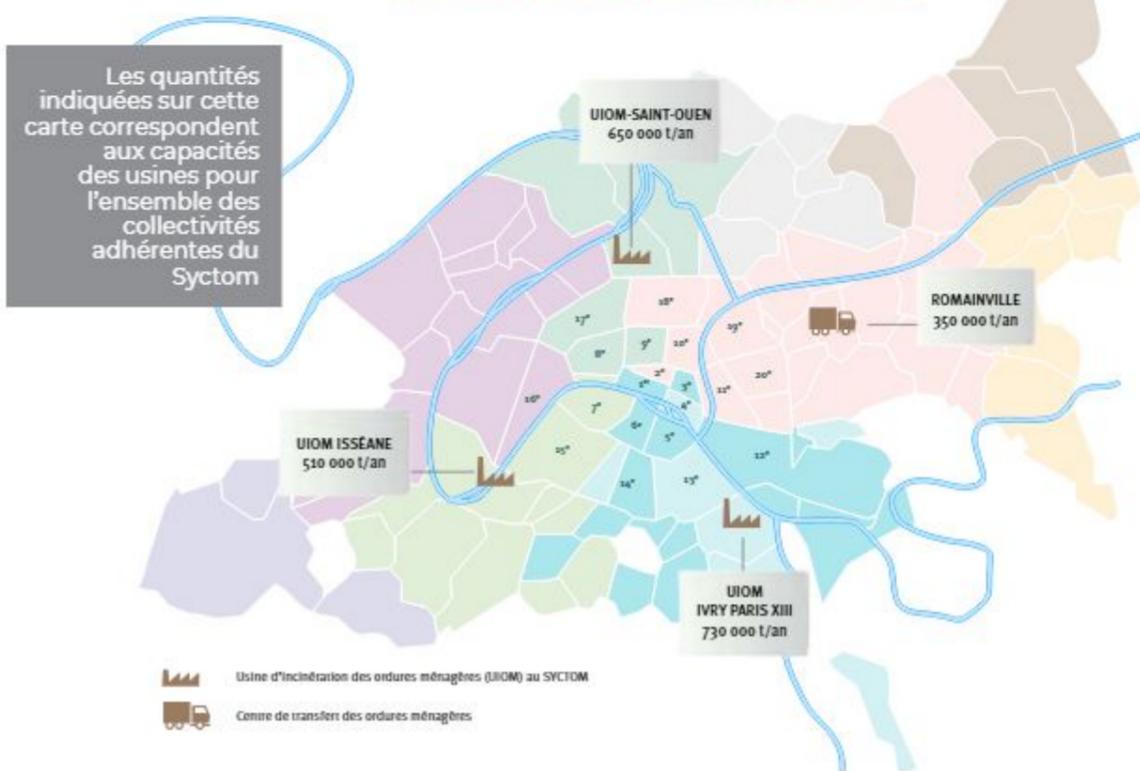
Les usines d'incinération du Syctom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. Huit centres privés sont utilisés en complément (Argenteuil, Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes, etc.). L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) utilise la vapeur issue des usines d'incinération pour alimenter en chauffage 300 000 équivalent-logements de 70 m<sup>2</sup> (900 000 tonnes de CO<sup>2</sup> économisées par rapport à une production thermique classique).

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés.

Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Le Syctom conduit par ailleurs, à la demande des élus, des études sur ce volet afin d'appréhender les meilleures techniques de traitement des mâchefers afin de limiter davantage encore leur impact écologique. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

Informations disponibles sur : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

### Implantation des différents incinérateurs et leurs bassins versants



Source : rapport d'activité 2023 du Syctom



# INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers sont calculés sur la base du compte administratif 2023 approuvé par la délibération 2024 DFA 37 du Conseil de Paris de juin 2024. Depuis 2019, les collectivités ayant institué la TEOM et la taxe de balayage peuvent présenter dans un même état annexe les dépenses et recettes afférentes aux deux compétences, possibilité employée par la Ville de Paris. Le périmètre du RPQS est plus restreint que celui de cet état annexe et se limite au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers

et assimilés. Il ne prend pas en compte les dépenses supportées par les fonctions supports de la Ville (ressources humaines, finances, gestion bâtementaire...), ce qui explique pour partie le déséquilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ainsi, les coûts complets aidés résultent de retraitements de cet état annexe pour isoler les seuls coûts relevant de ce périmètre. Ces coûts sont présentés hors taxe tandis que l'état annexe est présenté toutes taxes comprises, conformément à la réglementation.

## LES DEPENSES ET RECETTES 2023

### Section d'investissement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ÉTAT DE RÉPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D12.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 23-13-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES		
DÉPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b>	0,00
	<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	23 100 862,50
20	Immobilisations incorporelles	1 091 647,60
204	Subventions d'équipement	68 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 262 536,31
23	Immobilisations en cours	8 678 678,59
	<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>	0,00
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	0,00
	<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	23 100 862,50
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	0,00
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	23 100 862,50

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	0,00
	<b>Dotations et subventions reçues</b>	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	0,00
	<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	0,00
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement

Source : Extrait compte administratif 2023

### Section de fonctionnement

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ÉTAT DE RÉPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D12.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 23-13-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		
DÉPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	171 505 306,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	330 047 121,01
65	Autres charges de gestion courante	113 581 840,30
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	615 134 267,78
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	0,00
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	615 134 267,78

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Recettes issues de la TEOM</b>	645 852 083,20
73133	Taxe dépôts, enlèvements des ordures ménagères et assimilés	540 810 897,00
73135	Taxe de balayage	105 041 186,20
	<b>Dotations et subventions reçues</b>	26 300,00
74	Dotations et participations	26 300,00
	<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	31 747 793,26
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 438 045,61
75	Autres produits de gestion courante	11 430 850,06
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	599 613,77
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	279 283,82
	<b>Total des recettes réelles</b>	677 626 176,46
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	0,00
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	677 626 176,46

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.  
(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Source : Extrait compte administratif 2023

## LES COÛTS COMPLETS AIDÉS 2023

(en euros)	OM	MM	VERRE	DA	OE
Coûts collecte aidés par habitant (HT)	62	21	6	1	35
Coûts collecte aidés à la tonne (HT)	200	464	170	724	947
Coûts de traitement suivant tarifs Syctom à la tonne	118	65*	0**	34	118

\* inclut les coûts liés aux anomalies de collecte sélective  
\*\* le verre est acheté directement par des verriers et a représenté en 2023 une recette de 2,2 M€.

Source : DPE - juillet 2023 à partir de l'annexe TEOM 2023

## GLOSSAIRE

### BIOGAZ

Gaz produit par la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.

### COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement et de valorisation.

### DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc.) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

### DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

### DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

### DIGESTAT

Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

### DÉCHÈTERIE - ESPACE TRI

C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, dans lequel le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

### ÉCO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Allapur pour les pneus ;
- DASTRI pour les DASRI ;
- Citeo pour les emballages ménagers et les papiers ;
- EcoDDS pour les DDS ;
- OCADEEE pour les DEEE ;
- Écomaison pour les meubles ;
- Refashion pour les textiles, linges et chaussures ;
- Écosystem pour les appareils électriques et électroniques et ampoules.

### ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

### FINES

Déchets dont la taille est inférieure à 2 cm.

### GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène que le diesel.

### ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, etc.).

### LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

### MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

### MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés dans les bacs à couvercle jaune.

### OM

Ordures ménagères, déchets des ménages qui sont collectés dans les bacs à couvercle vert ou gris.

### POINT TRI

Anciennement « espaces propreté » : moins vastes que les déchèteries, ils permettent aux Parisien·ne·s de déposer des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

### EN PIED D'IMMEUBLE (collecte en)

Collecte des déchets au pied des immeubles par le ramassage des bacs verts, à couvercle jaune, vert, gris ou blanc. Les objets encombrants des particuliers sont enlevés sur rendez-vous.

### POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire permettent aux particuliers d'apporter leurs déchets triés soit dans des bornes spécifiques implantées sur l'espace public (colonnes à verre, Trilib', bornes textile, etc.) soit dans des lieux prévus à cet effet : déchèteries-espaces tri, recycleries-ressourceries, etc.

### RESSOURCERIE/RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques, etc.) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en réutilisant.

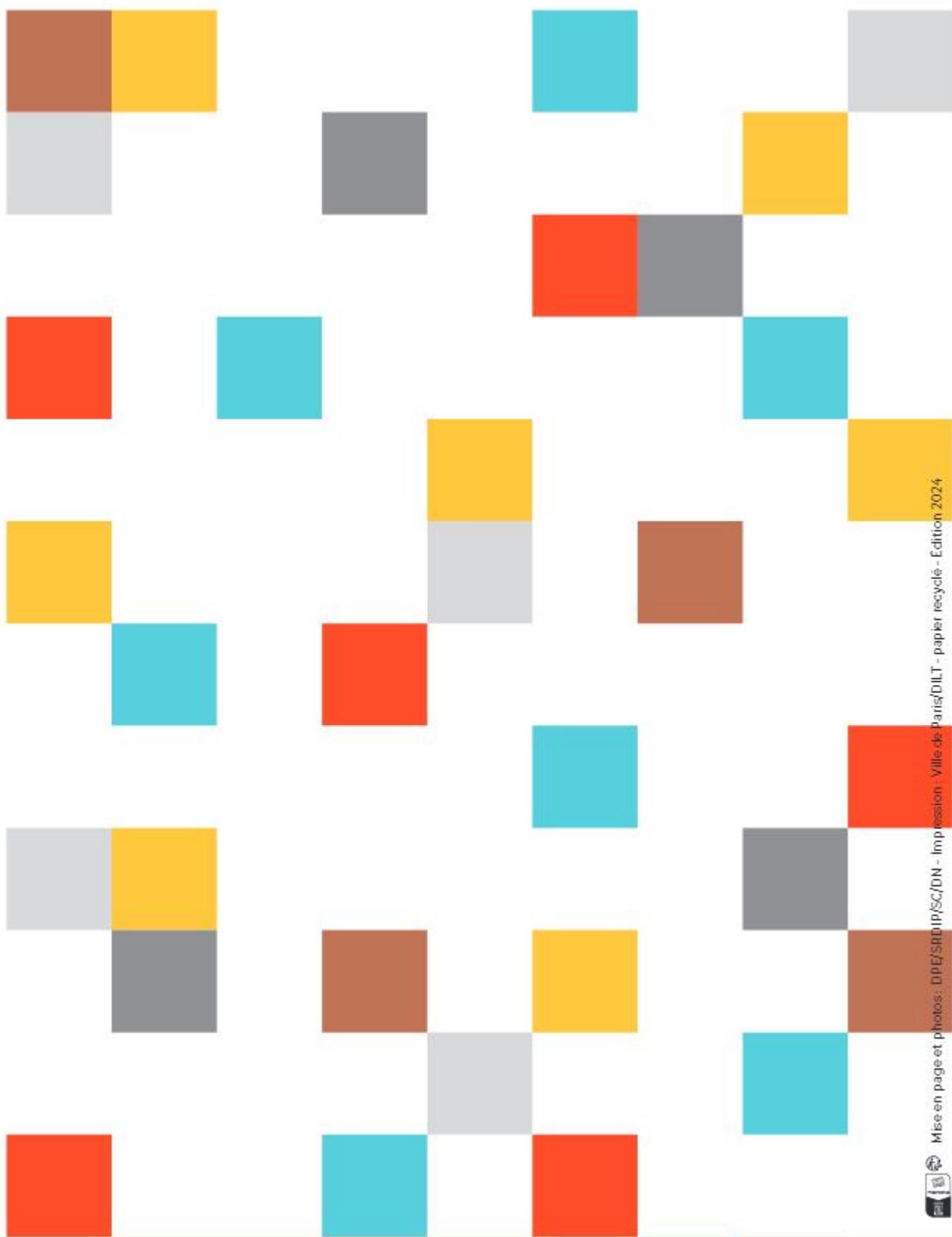
### TRILIB'

Station de tri installée dans l'espace public permettant l'apport et la collecte des emballages plastiques, papiers/cartons et verre.

### TRIMOBILE

Dispositif mobile se déplaçant de quartier en quartier et permettant aux habitants de déposer leurs petits encombrants.





Mise en page et photos: DPE/SRD/IP/SC/DN - Impression: Ville de Paris/DILT - papier recyclé - Edition 2024

VILLE DE PARIS  
DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

Retrouvez toute l'information  
pratique de votre ville au 3975 et sur  
**paris.fr**